

IQRADI

LE MAGAZINE HEBDOMADAIRE DE LA GRANDE MOSQUÉE DE PARIS

120
ANNÉES
DE LAÏCITÉ
1905 - 2025



89

3 au 9 déc. 2025



Le Billet du Recteur

LA LAÏCITÉ FRANÇAISE :
UNE PROMESSE
DE LIBERTÉ À PRÉSERVER



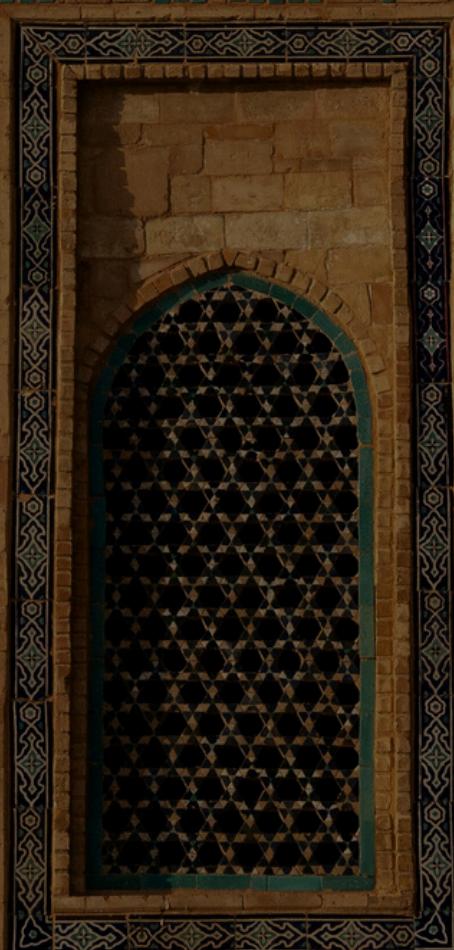
120 ANS DE LA LAÏCITÉ :
LES RESPONSABLES
RELIGIEUX SE RÉUNISSENT



LOI DE 1905 :
LE RÔLE MÉCONNNU
DES RELIGIONS

URUGAI

89







Sommaire

p. 9

Le billet du Recteur

LA LAÏCITÉ FRANÇAISE : UNE PROMESSE DE LIBERTÉ À PRÉSERVER

PAR LE RECTEUR CHEMS-EDDINE HAFIZ

p. 14

Focus sur une actualité

LA LAÏCITÉ OUTRE-MER :

UNE HISTOIRE FRANÇAISE FAITE DE DÉCALAGES, DE POUVOIRS ET DE COMPROMIS

PAR NOA ORY

p. 16

Contribution

L'ISLAM SOUS SURVEILLANCE PERMANENTE

PAR AMINE BENROCHD

p. 19

Laïcité

UN PRINCIPE À L'ŒUVRE DEPUIS 1905

PAR CHEIKH KHALED LARBI

p. 21

Contribution

L'ÉLAN D'ESPÉRER :

LA FORCE DISCRÈTE QUI SOUTIENT LES VIES

PAR RACHID AZIZI

p. 24

Actualités de la Mosquée de Paris

DU 3 AU 9 DÉCEMBRE 2025

p. 33

Paroles du Minbar

LE RÉSUMÉ DU PRÊCHE DU VENDREDI

LA PERSONNALITÉ MUSULMAN,
SON DEVOIR ENVERS LA SOCIÉTÉ

PAR CHEIKH RACHID BENCHIKH

p. 35

120 ANS DE LAÏCITÉ EN FRANCE

- D'HIER À AUJOURD'HUI
- LES MOMENTS ET LES PERSONNAGES QUI ONT TOUT CHANGÉ

PAR NASSERA BENAMRA

p. 44

Le Saviez-vous ?

L'ESPRIT D'ORIGINE DE LA LAÏCITÉ :

LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ

PAR CHEIKH KHALED LARBI

p. 45

Le Coran m'a appris

QUE SA SAGESSE ÉCLAIRE LA CITÉ

PAR CHEIKH KHALED LARBI

p. 47

Découvrions-là

LE JEUNE MUSULMAN ET LA LAÏCITÉ

QUESTIONS & RÉPONSES À LA CÉRÉMONIE

DE LA PLANTATION DE L'ARBRE DE LA LAÏCITÉ...

PAR CHEIKH ABDELALI MAMOUN

p. 50

Résonances abrahamiques

LOI DE 1905 : LE RÔLE MÉCONNNU DES RELIGIONS

PAR RAPHAËL GEORGY

p. 53

Portrait

MÈRE TERESA

UNE VIE DE COMPASSION ET DE SILENCE

PAR CHEIKH AHMED MOUSSA

p. 55

Récits célestes

L'HISTOIRE DE YOUSEF, PAIX SUR LUI,

DANS SON MINISTÈRE EN ÉGYPTE

PAR CHEIKH MOHAMED AMINE HADDOU





p. 57

Sabil al-Iman, éclats spirituels de la semaine

**LUMIÈRE DE 1926,
ESPÉRANCE POUR AUJOURD'HUI**

PAR CHEIKH KHALED LARBI

p. 60

Invocation

“Ô TOI QUI RASSEMBLES LES DIFFÉRENCES”

p. 61

Le Hadith de la semaine

**L'ÉGALITÉ, LA FRATERNITÉ ET LA LIBERTÉ DANS
L'ENSEIGNEMENT PROPHÉTIQUE**

PAR CHEIKH YOUNES LARBI

p. 63

Le vrai du faux

‘LA FOI EST DANS LE CŒUR’

PAR CHEIKH RACHID BENCHIKH

p. 65

Mizan El-Qadhaya

**LA COEXISTENCE EN OCCIDENT :
RÉALITÉ TANGIBLE OU ESPOIR À ATTEINDRE ?**

PAR CHEIKH YOUNES LARBI

p. 67

Notre mosquée

**LEVEZ LES YEUX ET DÉCOUVREZ LES MOTS
GRAVÉS DANS LA MÉMOIRE DE NOTRE MOSQUÉE**

PARTIE 6

PAR NASSERA BENAMRA

p. 70

Regard fraternel

**BAYA : L'AUTODIDACTE ALGÉRIENNE
QUI A INSPIRÉ PABLO PICASSO**

PAR NASSERA BENAMRA

p. 74

À la découverte des mosquées du monde

« COMME SI J'AVAIS MANGÉ »

L'ÉTHIQUE DISCRÈTE D'UNE MOSQUÉE D'ISTANBUL

PAR NOA ORY

p. 82

Les mots voyageurs

SÉSAME

PAR NOA ORY

p. 86

Plumes en éveil : un livre coup de cœur

DE LA LAÏCITÉ EN FRANCE - PATRICK WEIL

p. 87

Le dessin de la semaine

PAR JUSTIN MARRON

p. 88

Le citation de la semaine

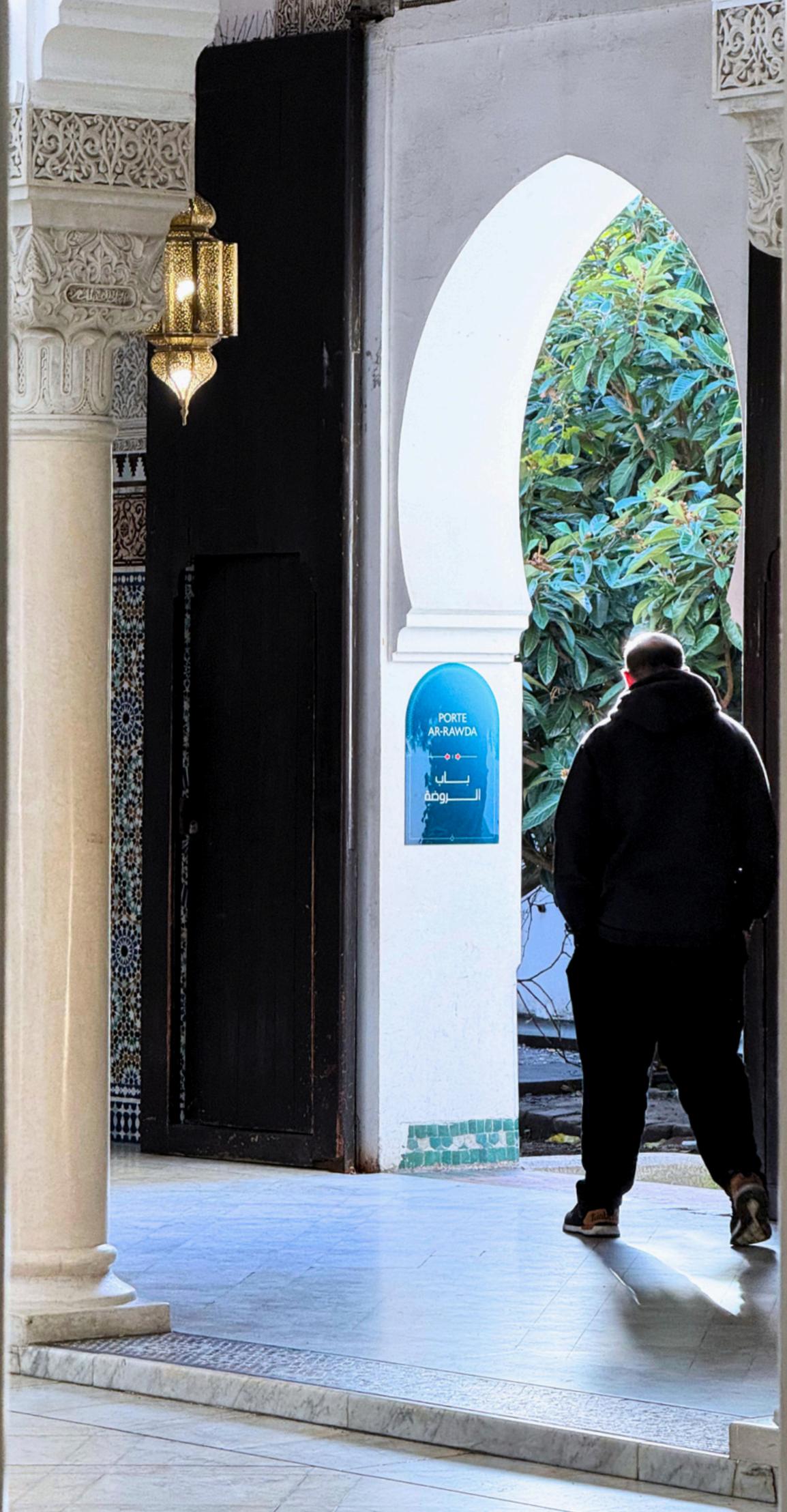
“SI TU ENSEIGNES À UNE FILLE”

- ABDELHAMID BEN BADIS

p. 89

Événement à venir

À LA GRANDE MOSQUÉE DE PARIS





Le billet du Recteur n°88

La laïcité française : une promesse de liberté à préserver

En ce mois de décembre 2025, la France célèbre un anniversaire discret mais décisif : les cent vingt ans de la loi du 9 décembre 1905, qui a fondé la séparation des Églises et de l'État. Peu de textes ont, avec une économie de mots aussi remarquable, façonné durablement notre manière de vivre ensemble. Peu de lois ont traversé les épreuves du temps sans perdre leur force ni leur actualité.



Née dans une France meurtrie par des conflits idéologiques et religieux profonds, cette loi ne fut ni un texte contre la foi ni une proclamation d'indifférence spirituelle. Elle fut un acte de sagesse politique : reconnaître la pluralité des convictions humaines et organiser leur coexistence pacifique sous l'autorité d'un droit commun, dégagé de toute tutelle confessionnelle.

Cent vingt ans plus tard, alors que la société française est plus diverse, plus traversée par les mémoires et les appartenances qu'elle ne l'a jamais été, la laïcité demeure une promesse intacte. À condition de ne pas la réduire à une mécanique défensive ou à un slogan identitaire. Elle exige aujourd'hui, plus encore qu'hier, un effort de compréhension, de rigueur intellectuelle et de fidélité à son esprit fondateur.

C'est à cette laïcité-là que nous devons revenir.

La laïcité française n'est ni un accident de l'histoire, ni une concession faite aux religions, ni une arme tournée contre elles. Elle constitue l'une des grandes constructions intellectuelles et juridiques issues de l'effort séculaire de la France pour penser la coexistence des convictions dans un espace commun. Elle relève de cette sagesse politique rare qui consiste non pas à trancher les consciences, mais à les protéger.

Il est bon, en ces temps de crispations et de paroles hâties, de revenir au sens profond de ce principe. Non pour le sanctuariser. Mais pour le comprendre. Non pour l'instrumentaliser, mais pour l'habiter.

Dès 1789, la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen pose un jalon décisif : nul ne doit être inquiété pour ses opinions, même religieuses, tant que leur expression ne trouble pas l'ordre public. Cette phrase courte contient une révolution conceptuelle. La foi cesse d'être un fait politique ; elle devient un droit de la personne. La conscience est libérée du pouvoir.

La loi de 1905 prolonge cet acte fondateur.

Elle opère une séparation non entre la société et le religieux mais entre l'État et toute prétention spirituelle à gouverner le politique.

En affirmant conjointement la liberté de conscience et la neutralité de la puissance publique, elle crée un espace inédit : celui où la pluralité religieuse devient possible sans hiérarchie, sans tutelle, sans privilège.

**La laïcité demeure
une promesse intacte.**

”

“ L’islam de France ne s’est pas développé malgré la laïcité, mais grâce à elle.

C'est dans ce cadre que l'islam a trouvé en France les conditions de son déploiement institutionnel. Il faut le dire sans détour : l'islam de France ne s'est pas développé malgré la laïcité, mais grâce à elle. Grâce à l'égalité de traitement qu'elle instaure ; grâce à la protection qu'elle offre contre toute religion dominante ; grâce enfin à la distance qu'elle impose entre la foi et l'État.

Pour les musulmans de France, la laïcité constitue un avantage majeur. Elle garantit que nul ne leur demandera une allégeance religieuse officielle pour être reconnus citoyens. Elle garantit aussi que nul ne pourra leur imposer une norme religieuse au nom de l'ordre politique. Elle protège la foi contre le pouvoir, et le pouvoir contre la foi. Ce double mouvement est précieux.

Encore faut-il rappeler que la laïcité n'est pas une simple addition d'interdits. Elle repose sur un équilibre exigeant : des libertés vastes, des restrictions limitées, toujours justifiées par l'ordre public. Le droit n'autorise pas l'État à gouverner les consciences, ni à prévenir des croyances comme on préviendrait des délits. Il protège des libertés. Il ne façonne pas des âmes.

C'est pourquoi il est essentiel de rester attentif à la manière dont les lois sont évoquées, interprétées, parfois dévoyées. Les lois peuvent être parmi les mieux pensées, les plus précisément écrites, les plus légitimement adoptées ; elles n'échappent jamais au risque de manipulation. Ce risque n'est pas seulement juridique. Il est aussi politique, médiatique, symbolique.

Lorsque la peur s'invite dans l'interprétation du droit, celui-ci change de nature. Il cesse d'être un cadre commun pour devenir un signal adressé à une partie de la population. Lorsqu'on laisse entendre que certaines pratiques religieuses ordinaires seraient, par elles-mêmes, des menaces, on glisse alors presque imperceptiblement d'une laïcité de protection vers une laïcité de suspicion.

Ce glissement est dangereux. Non parce qu'il fragiliserait une religion en particulier, mais parce qu'il affaiblit ce qui fait la force de la République : sa capacité à tenir ensemble liberté et égalité sans céder à l'angoisse de la diversité.

Aux musulmans de France, je veux dire ceci clairement : la laïcité n'est pas votre adversaire. Elle est l'une des conditions de votre liberté intérieure et de votre dignité civique. Elle vous reconnaît comme citoyens à part entière, non comme croyants tolérés. Elle vous protège aussi contre ceux qui, au nom d'une lecture politique de la re-



religion, voudraient confondre foi et pouvoir.

Mais cette promesse ne tient que si la laïcité reste fidèle à elle-même. Si elle demeure un principe de droit, et non un réflexe de peur. Si elle n'est pas utilisée comme une langue de soupçon, mais comme une grammaire de la coexistence.

La vigilance est donc nécessaire. Vigilance des responsables politiques dans leur usage des mots.

Vigilance des institutions dans leur application du droit. Vigilance aussi des citoyens, croyants ou non, face à toute tentative de réduction d'un principe universaliste à un outil de désignation.

La France n'a jamais été aussi forte que lorsqu'elle assumait sa complexité. La laïcité est l'une de ses plus belles inventions intellectuelles. Encore faut-il ne pas la trahir en la simplifiant, ni l'abîmer en l'instrumentalisant.

Préserver la laïcité aujourd'hui, ce n'est pas la durcir.

C'est la comprendre.

Et rappeler, inlassablement, qu'une République ne se protège jamais durablement en affaiblissant les libertés de ceux qui lui sont fidèles.

Si elle demeure
un principe de droit,
et non un réflexe
de peur.

”

À Paris, le 8 décembre 2025

CHEMS-EDDINE HAFIZ

Recteur de la Grande Mosquée de Paris



LA LAÏCITÉ OUTRE-MER : UNE HISTOIRE FRANÇAISE FAITE DE DÉCALAGES, DE POUVOIRS ET DE COMPROMIS

PAR NOA ORY

En France, la laïcité est souvent résumée à une date : le 9 décembre 1905. Cette loi, devenue un repère cardinal du récit républicain, est parfois invoquée comme si elle avait vocation à s'imposer partout, d'un seul mouvement, d'un seul bloc. Or cette vision uniforme ne résiste pas à l'épreuve de l'histoire, en particulier lorsqu'on se tourne vers les territoires d'outre-mer.

Dans ces espaces marqués par l'expansion coloniale, la relation entre l'État et les religions ne s'est pas élaborée selon la même temporalité qu'en métropole. Elle s'est construite par strates successives, au gré des équilibres politiques, des administrations locales et d'un rapport au fait religieux, souvent guidé par des considérations d'ordre public avant toute affirmation de principe.

Les outre-mer ne constituent pas une simple « exception » périphérique : ils révèlent une autre généalogie de la laïcité française, enracinée dans l'histoire impériale.

Avant 1905 : un fait religieux administré

Dans les territoires coloniaux, la religion n'est pas d'abord pensée comme une liberté individuelle garantie par l'État. Elle est envisagée comme un fait social à organiser, parfois à contenir. L'administration coloniale poursuit alors trois objectifs constants : stabiliser les populations, consolider l'autorité politique et structurer les sociétés locales selon des cadres jugés compatibles avec l'ordre colonial.

Le catholicisme, associé à la puissance colonia-

le, bénéficie d'un soutien institutionnel important, sans que cela prenne systématiquement la forme d'un concordat au sens juridique strict. Les autres cultes, islam, hindouisme, religions africaines, bouddhisme, sont tolérés, encadrés, parfois instrumentalisés, mais rarement reconnus comme des interlocuteurs à part entière.

Ce régime n'est ni celui de la séparation, ni celui de la neutralité telle qu'elle sera formulée plus tard : il s'agit d'un système de gestion administrative du religieux, fondé sur la surveillance plus que sur l'égalité.

1905 : une loi républicaine à géométrie variable

Lorsque la loi de séparation des Églises et de l'État est adoptée en 1905, elle ne s'applique pas automatiquement aux colonies. Cette non-application ne relève pas d'un oubli, mais d'un choix politique assumé. La laïcité de 1905 est pensée pour un espace national composé de citoyens juridiquement égaux, non pour un empire régi par des statuts différenciés.

Dans les faits, la situation devient rapidement composite : certains territoires conservent les régimes antérieurs, d'autres adoptent des dispositions spécifiques, et la séparation stricte est souvent jugée inadaptée aux réalités locales. La République accepte ainsi, dès le début du XX^e siècle, l'idée d'une laïcité différenciée selon les contextes.

Les décrets de 1939 : encadrer sans reconnaître

Un cadre juridique plus structuré apparaît avec

les décrets du 16 janvier et du 6 décembre 1939, dits « décrets Mandel » applicables à plusieurs territoires ultramarins. Leur objectif n'est pas de reconnaître officiellement des cultes, mais d'en organiser l'exercice sous contrôle administratif.

Ces textes permettent notamment aux collectivités de soutenir matériellement certaines structures cultuelles, tout en conservant un pouvoir de surveillance étroit sur les associations et leurs responsables. On est loin du régime alsacien-mosellan : aucun culte n'est reconnu par l'État, aucun clergé n'est rémunéré comme corps fonctionnarisé, aucune religion n'est intégrée au service public.

Mais ces décrets instaurent une coopération pragmatique entre autorités civiles et acteurs religieux, coopération que la loi de 1905 interdit en principe en métropole.

La Guyane : une singularité persistante

La Guyane occupe une place à part. Le régime qui y prévaut repose sur une ordonnance royale de 1828, jamais abrogée, qui organise le financement public du culte catholique. Les ministres de ce culte sont encore aujourd'hui rémunérés sur fonds publics, tandis que les autres religions relèvent du droit associatif commun.

Il ne s'agit pas d'un concordat au sens juridique du terme, mais d'une survivance institutionnelle héritée d'un autre âge politique. Cette situation a été validée à plusieurs reprises par le juge administratif, au nom de l'histoire particulière du territoire, même si elle pose, de fait, la question de l'égalité entre cultes.

L'islam outre-mer : une gestion ordinaire, sans statut particulier

Contrairement à certaines idées reçues, l'islam n'a jamais bénéficié outre-mer d'un régime de reconnaissance comparable à celui existant en Alsace-Moselle. Historiquement, il a été appréhendé comme un fait social à encadrer, parfois perçu à travers un prisme sécuritaire, rarement conçu comme une institution à intégrer juridiquement.

Aujourd'hui, les associations musulmanes relèvent des cadres juridiques locaux applicables aux cultes : elles peuvent solliciter des soutiens publics selon les règles en vigueur, mais sans reconnaissance spécifique, sans statut public, sans encadrement clérical par l'État. À cet égard, l'islam n'est ni une exception, ni un cas particulier : il est soumis aux mêmes logiques que les autres cultes non catholiques.

Une laïcité française façonnée par l'histoire

Les outre-mer ne constituent pas une dérogation occasionnelle à la laïcité française. Ils rappellent, plus profondément, que celle-ci n'est pas née d'un modèle unique et abstrait, mais d'une histoire faite de compromis, d'inégalités statutaires et de choix politiques situés.

Là où l'Alsace-Moselle incarne une exception issue d'une histoire européenne particulière, les outre-mer portent la mémoire d'un empire et de sa gestion du religieux. Les comprendre, c'est se souvenir que la République ne s'est pas construite partout selon les mêmes règles – et que la laïcité, loin d'être monolithique, est aussi le produit de cette histoire inégale.

Ph © Olivier de Larichaudy



L'islam sous surveillance permanente

PAR AMINE BENROCHD

Cet article répond à une question simple et récurrente : l'islam doit-il être plus laïque que le catholicisme, le judaïsme ou le protestantisme pour être accepté en France ?

Un principe égalitaire mis à l'épreuve

À chaque débat public sur la religion, l'islam se retrouve sous les projecteurs comme s'il devait, en permanence, justifier son droit d'exister dans l'espace républicain. La question revient avec insistance : pourquoi l'islam devrait-il être « plus laïque » que les autres pour être considéré légitime ? Cette interrogation révèle moins une théologie incompatible qu'une tension historique, politique et sociale que la France peine à résoudre.

En théorie, la réponse est simple. La laïcité française pose un cadre égalitaire où l'État ne reconnaît ni ne subventionne aucun culte et garantit à chacun la liberté de croire ou de ne pas croire. En droit, l'islam n'a rien de plus à prouver qu'une autre religion. La neutralité de l'État n'implique pas la neutralité des citoyens et la République exige seulement que la foi reste volontaire, non coercitive et qu'elle ne dicte pas la loi commune.

Dans la réalité du débat public, ce principe d'égalité se trouve régulièrement mis à l'épreuve.

L'islam est fréquemment sommé de rassurer, de prouver sa loyauté républicaine, d'afficher qu'il ne menacerait ni l'ordre social ni la cohésion nationale. Là où certaines traditions chrétiennes bénéficient d'un héritage historique intégré dans les paysages urbains et les pratiques culturelles, les signes visibles de la foi musulmane sont immédiatement perçus comme des revendications identitaires, parfois comme des provocations. Un voile devient objet de suspicion. Une mosquée, l'amorce



d'une conquête. Un simple plat *halal*, un dossier politique.

Pourtant, une large majorité des musulmans de France déclarent adhérer pleinement aux valeurs républicaines et souhaitent une pratique compatible avec la vie sociale française : c'est ce que montrent plusieurs enquêtes de l'INED et d'instituts spécialisés, notamment l'enquête TeO2 (Trajectoires et Origines 2, INED-INSEE 2019-2020, publiée en 2023), qui confirme une adhésion stable à 85-90 % chez les descendants d'immigrés pour la laïcité et l'égalité, avec une sécularisation croissante chez les générations nées en France. Autrement dit, le décalage entre perception publique et réalité sociologique reste profond.

Héritages historiques et angles morts

Cette asymétrie n'est pas née d'un défaut interne à l'islam. Elle découle du fait que la France a construit sa laïcité en réponse à la puissance du catholicisme au début du XX^e siècle. L'islam n'a pas accompagné la naissance de la laïcité ni façonné avec elle un équilibre social. Son arrivée tardive, portée par des travailleurs immigrés puis leurs descendants devenus citoyens, s'inscrit dans une histoire où la mémoire coloniale joue un rôle silencieux mais profond.

Pourtant, dès 1926, la Grande Mosquée de Paris incarne une autre histoire : érigée en hommage aux soldats musulmans morts pour la France, elle symbolise depuis un siècle la possibilité d'un islam apaisé, reconnu et partie prenante du récit national. Elle assure une présence religieuse mais aussi sociale et culturelle : aumôneries, actions de solidarité, accompagnement des familles, formation d'imams francophones — autant de contributions concrètes à la vie du pays.

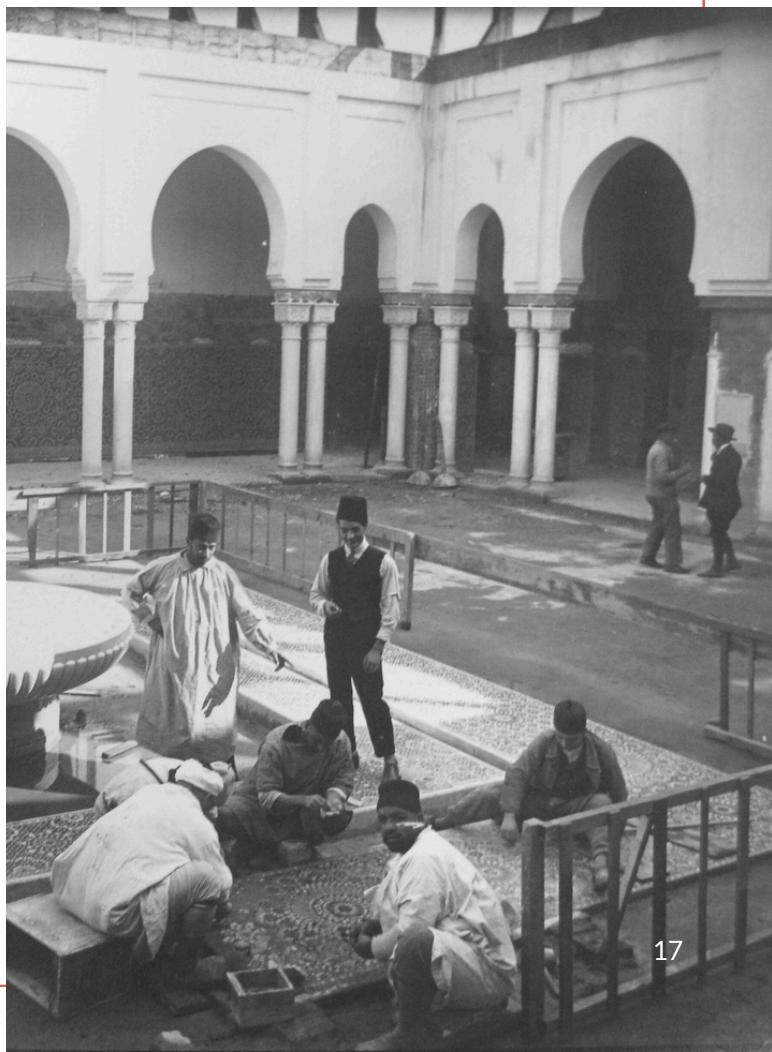
Cet engagement contre les amalgames se poursuit aujourd'hui. Le recteur Chems-eddine Hafiz le rappelait le 3 décembre 2025 : « *Un débat national vient de s'ouvrir autour d'un rapport parlementaire censé mieux protéger la France de l'islamisme. [...] Lorsque l'on en vient à réglementer le jeûne des jeunes croyants, à surveiller les pratiques vestimentaires dans l'espace public ou à généraliser le soupçon sur des lieux de culte entiers, ce n'est plus l'extrémisme que l'on combat : ce sont des citoyens parfaitement loyaux que l'on tente de tenir à distance.* » (Grande Mosquée de Paris, X et YouTube, 3 décembre 2025)

Ce contexte est aujourd'hui alourdi par les traumatismes liés au terrorisme, qui ont parfois brouillé la distinction entre croyance religieuse et menace sécuritaire. La suspicion glisse ainsi d'individus radicalisés au culte lui-même. Mais les données disponibles montrent que les musulmans de France aspirent à une vie ordinaire, pacifique, et que la radicalisation reste un phénomène marginal : en 2025, environ 51 enquêtes pour djihadisme ont été ouvertes et moins de 8 500 personnes sont sui-

vies au FSPRT sur une population musulmane estimée à 6-7 millions, soit moins de 1 %.

L'islam au quotidien : un paysage pluriel

Surtout, réduire l'islam à une identité uniforme serait ignorer sa diversité interne. Traditionnaliste ou réformiste, sunnite ou chiite, associatif, familial ou discret, visible ou intime : la réalité du culte est multiple. Parler « de l'islam » comme d'un bloc homogène, c'est reprendre le regard qui le met en accusation. Il serait tout aussi réducteur d'imaginer que les autres religions se sont fondues sans heurts dans le cadre laïque. Les tensions entre l'État et le catholicisme ont été longues et rudes ; la place du judaïsme s'est construite au prix de négociations et de conflits. Les comparaisons internationales le confirment : au Royaume-Uni ou au Canada, la visibilité religieuse est largement tolérée ; en France, l'obsession de l'unité conduit parfois à exiger une invisibilité de principe qui ne correspond plus à la réalité sociale.



Femmes et religion : la réalité derrière les clichés

« *L'islam opprime les femmes* ». Cette affirmation revient sans cesse. Regardons-la en face : oui, certaines pratiques sont oppressives. Les mariages forcés existent (4 % des femmes immigrées et 2 % des filles d'immigrés nées en France selon l'enquête INED 2008, en nette baisse générationnelle et confirmée par TeO2). Les pressions vestimentaires aussi : environ 6 % des femmes voilées le sont par contrainte familiale (Institut Montaigne 2016). Le refus de la mixité dans certains contextes limite également la liberté des femmes. Ces réalités doivent être combattues sans concession, car la République ne transige pas sur les droits fondamentaux.

Mais ces dérives sont-elles spécifiques à l'islam ou communes à toutes les structures patriarcales ? Les violences conjugales touchent tous les milieux. Il y a trente ans, des familles catholiques refusaient que leurs filles fassent des études supérieures. Aujourd'hui encore, dans certains milieux conservateurs de toutes obédiences, la pression sur les choix de vie des femmes reste intense.

Ce qui change, c'est la visibilité. Une femme voilée dans la rue incarne immédiatement, pour beaucoup, la soumission. Mais cette lecture ignore la parole des premières concernées. Des milliers de femmes musulmanes revendiquent leur choix de porter le voile tout en poursuivant des carrières, en militant pour l'égalité, en élevant leurs enfants dans des valeurs d'autonomie. Fatiha Ajibli, avocate et militante féministe musulmane, le dit clairement : « *Mon voile n'a jamais empêché mon diplôme, ma voix au tribunal, ni mon engagement pour les droits des femmes. Ce qui m'opresse, c'est qu'on nie constamment ma liberté de choix.* »

Comme elle, des figures intellectuelles et associatives prouvent chaque jour qu'islam et émancipation ne sont pas contradictoires. Des associations comme Lallab ou le collectif Mamans Toutes Égales défendent simultanément le droit des femmes à disposer de leur corps et leur liberté religieuse.

Bien sûr, toutes les femmes musulmanes ne

sont pas libres de leurs choix. Certaines subissent des contraintes intolérables. Mais la solution n'est pas d'interdire le voile ou de stigmatiser l'islam : c'est de renforcer les dispositifs d'accompagnement, d'écouter les associations qui travaillent au plus près et d'offrir des espaces de parole et d'autonomisation.

Religion et politique : une séparation déjà admise

« *L'islam refuse la séparation du religieux et du politique* ». Voilà une autre objection récurrente : l'islam serait par nature une religion totale. Cette idée mérite d'être déconstruite.

Aucune religion ne sépare naturellement le spirituel du temporel. Le catholicisme a longtemps revendiqué le pouvoir politique — la papauté régnait sur des États, les évêques siégeaient dans les parlements. Il a fallu des siècles de conflits pour imposer la séparation. L'idée que certaines religions seraient intrinsèquement laïques et d'autres non relève du mythe.

L'histoire musulmane elle-même montre une grande diversité d'interprétations. Dès le Moyen Âge, des penseurs comme Averroès (Ibn Rushd) ont défendu la distinction entre raison philosophique et foi religieuse. Plus récemment, des théologiens réformistes comme Abdullahi Ahmed An-Na'im ont théorisé un islam compatible avec la sécularisation de l'État. En Tunisie, au Sénégal ou en Indonésie, des millions de musulmans vivent dans des démocraties où la loi civile prime sur la loi religieuse.

En France, la majorité écrasante des musulmans acceptent que la loi de la République s'applique à tous, y compris quand elle diverge de prescriptions religieuses. Ils ne réclament pas la charia, ne contestent pas le mariage civil, ne remettent pas en cause le droit pénal français. Quand des voix s'élèvent pour réclamer des menus halal dans les cantines ou des horaires aménagés dans les piscines, il ne s'agit pas d'imposer la religion à l'espace public mais de demander les mêmes accommodements que ceux accordés aux autres cultes. Les

hôpitaux publics disposent d'aumôneries musulmanes, juives, catholiques. Les écoles privées sous contrat incluent des établissements confessionnels de toutes obédiences. Le Conseil d'État l'a rappelé à plusieurs reprises : ces ajustements ne menacent pas la laïcité ; ils la font vivre en reconnaissant la pluralité religieuse du pays.

Le problème n'est donc pas que l'islam refuse la séparation du religieux et du politique. Le problème est que, dans l'imaginaire collectif, l'islam reste associé à des régimes autoritaires du Moyen-Orient ou à des mouvements radicaux, alors que les musulmans de France construisent, jour après jour, un islam français, républicain et pluriel.

Une égalité à faire vivre

Le défi français n'est donc pas d'obtenir un islam « plus laïque » que les autres religions, mais de faire réellement vivre l'égalité qu'elle proclame. L'islam doit pouvoir tenir sa place sans porter sur ses épaules les angoisses liées à l'histoire, au terrorisme ou à l'immigration.

Une société qui s'honneure d'accueillir la pluralité des convictions ne demande pas aux uns de devenir invisibles pour rassurer les autres. Elle garantit à tous qu'ils peuvent vivre leur foi en citoyens libres et égaux. La République n'a pas à choisir entre ses principes et sa diversité : elle doit simplement cesser de traiter certains de ses citoyens comme des étrangers perpétuels.





Laïcité ~

42 | UN PRINCIPE À L'ŒUVRE DEPUIS 1905

Par Cheikh Khaled Larbi

*Quand la République parle, ses mots deviennent clarté,
Et dans le tumulte des idées, une sagesse peut naître et durer.
Entre l'histoire et la foi, un pont discret s'est dessiné...
Puisque la laïcité, bien comprise, n'a jamais cessé de protéger.*

LA LOI DE 1905 : UN TEXTE PENSÉ POUR LA PAIX

Laïcité : un mot simple, souvent déformé, parfois instrumentalisé, mais dont la source est limpide.

En 1905, lorsqu'Aristide Briand rédige la loi de séparation des Églises et de l'État, il ne cherche pas à effacer la religion du pays. Au contraire, il affirme, dans ses discours à la Chambre : « *La loi doit garantir la liberté de conscience, et non la combattre.* » Cette phrase est fondamentale : la laïcité n'est pas l'hostilité envers la foi, mais la neutralité de l'État pour que tous les citoyens puissent vivre leur conviction sans crainte. Jean Jaurès, dans un débat, ajoute : « *La République sera laïque parce qu'elle sera juste.* »

Cette justice républicaine ne consiste pas à réduire la religion au silence, mais à faire en sorte qu'aucune ne domine l'autre, et qu'aucune ne soit discriminée. Émile Poulat, historien de référence sur la laïcité, résume ce principe en une formule devenue classique : « *La laïcité, c'est la coexistence des libertés dans l'espace commun.* »

Ainsi, la loi de 1905 n'est ni un mur ni une arme : c'est un cadre équilibré, un terrain neutre où les consciences peuvent respirer.

1925 : LA MOSQUÉE DE PARIS, UN GESTE LAÏQUE ET FRATERNEL

Vingt ans après la loi, la France accomplit un acte qui témoigne de sa capacité à unir l'histoire, la gratitude et la neutralité : la construction de la Mosquée de Paris.

Ce projet n'a pas été porté par des religieux seuls. Des députés laïques, des militaires, des intellectuels et des représentants de l'État ont défendu cette idée non pour promouvoir une foi, mais pour honorer 70 000 soldats musulmans morts pour la France.

Aristide Briand lui-même soutient l'initiative : il y voit « *un geste de reconnaissance nationale envers une population fidèle et courageuse.* ». C'était un geste laïque, justement parce qu'il était juste, humaniste, et respectueux des consciences.

Si Kaddour Benghabrit, premier recteur, incarne cette synthèse : musulman, savant, diplomate, homme de culture, et profondément attaché au modèle républicain. Il affirmait souvent : « *La France est un pays où chacun peut pratiquer sa foi en paix, si la paix est dans son cœur.* »



L'inauguration de la Mosquée en 1926 reste l'un des plus beaux exemples de laïcité vécue : un État neutre, une société pluraliste, et un monument construit au nom de la gratitude.

AUJOURD'HUI : DÉFIS, TENSIONS... MAIS AUSSI RÉUSSITES

À notre époque, le mot « laïcité » est souvent prononcé avec nervosité. Des débats s'enflamme, des incompréhensions naissent, des excès apparaissent.

Certaines voix voudraient transformer la laïcité en instrument d'exclusion. D'autres voudraient en faire un prétexte pour s'enfermer ou s'isoler. Dans les deux cas, on s'éloigne de l'esprit d'origine.

Mais au-delà du bruit médiatique, il existe des réalités de terrain, discrètes et solides : des écoles publiques où des enseignants travaillent en harmonie avec des familles musulmanes, juives, chrétiennes, athées, des hôpitaux où les équipes soignantes respectent les convictions des patients sans jamais imposer les leurs, des mairies où les élus, qu'ils soient croyants ou non, appliquent la même égalité de traitement à chaque citoyen, des mosquées, des synagogues, des églises et des temples qui collaborent dans des projets sociaux, des distributions alimentaires, des actions de solidarité.

Les recteurs et penseurs musulmans de France, depuis Si Kaddour Benghabrit à Dalil Boubakeur, de Tareq Oubrou à Chems-eddine Hafiz, rappellent régulièrement dans leurs interventions que la laïcité est la condition de la paix religieuse dans ce pays. Tareq Oubrou résume bien cette vision moderne : « *La laïcité protège le religieux contre le politique, et le politique contre le religieux.* »

Ce cadre permet à chacun de vivre sereinement, et aux musulmans de France de pratiquer leur religion dans un pays où leurs droits sont, en théorie et en loi, garantis.

La réussite de cette laïcité ne dépend pas seulement des institutions. Elle dépend aussi de notre capacité, en tant que citoyens, à reconnaître la dignité de l'autre, à dialoguer, à écouter, et à ne jamais laisser la peur remplacer la connaissance.

UNE VOIE POSSIBLE : LA LAÏCITÉ COMME TERRAIN DE FRATERNITÉ

La laïcité française, lorsqu'elle est fidèle à son esprit, n'efface pas les identités : elle les protège. Elle ne demande pas d'abandonner sa foi : elle demande de ne pas l'imposer. Elle n'exige pas l'uniformité : elle garantit l'égalité.

Une société vraiment laïque est une société où l'on peut dire « je crois », « je ne crois pas », « je doute », « je cherche », sans avoir à craindre le regard de l'autre.

C'est dans ce cadre que les musulmans de France ont construit leur place : dans les écoles, les hôpitaux, la police, l'armée, les associations, les entreprises.

Partout où ils se trouvent, ils participent à cette République qui leur garantit un espace d'existence et d'épanouissement. L'avenir de la laïcité dépendra de notre capacité à revenir à ses sources, à sa sagesse fondatrice, à son équilibre.

Ni passion, ni peur : juste la justice.

Ni exclusion, ni domination : juste l'égalité.

*Sur l'horizon français se dessine une vérité,
Où chacun trouve sa place sans jamais renier sa dignité.
Quand la raison éclaire le cœur, la paix peut s'installer...
Et la laïcité retrouve alors son visage de liberté.*

L'élan d'espérer : la force discrète qui soutient les vies

PAR RACHID AZIZI

Il existe des forces silencieuses qui traversent les existences humaines et leur donnent un sens. L'optimisme fait partie de ces forces. Non comme un sourire de façade, mais comme une manière d'habiter le monde avec une attention renouvelée à ce qui peut encore grandir.

Espérer demande du courage. Cette disposition réclame un regard clair, capable de reconnaître les heurts de la vie tout en cherchant une issue. Elle invite à rester maître de son mouvement intérieur, à ne pas laisser l'inquiétude occuper tout l'espace. L'optimisme n'adoucit pas les événements : il permet de les accueillir avec un peu plus de solidité. Il devient une discipline au long cours, un geste quotidien vers la lumière. Dans la vie personnelle, cette orientation transforme notre manière d'agir. Elle encourage des choix plus justes, des décisions plus nettes. Ceux qui avancent avec cette confiance intérieure se donnent la possibilité de rebondir. Ils affrontent les difficultés comme tout le monde, mais leur disposition les aide à les traverser avec davantage de constance. Cette manière d'être répond aussi à un besoin collectif. À une époque où les discours anxieux s'imposent partout, l'optimisme ressemble à une forme de résistance. Il reconnaît les failles du présent, mais s'attache à ce qui peut évoluer. Il donne de la valeur aux gestes qui consolident, réparent, relient. Il soutient l'idée que chaque société peut encore choisir un horizon, même modeste, plutôt qu'un renoncement résigné. Dans cette dynamique, la foi occupe une place singulière. Pour beaucoup, l'espérance prend racine dans un attachement spirituel, dans une confiance déposée au-delà de leurs seules forces. Cette dimension ouvre un espace d'apaise-



Rachid Azizi est chroniqueur, auteur, déontologue, engagé sur les questions de justice sociale et de citoyenneté.

sement. Elle offre un appui, une tranquillité, parfois même une certitude intime : celle que la vie ne se limite pas à ses ombres, et que chaque effort s'inscrit dans une histoire plus vaste que nous.

Si l'optimisme n'est pas une promesse de réussite, il demeure une manière de maintenir vivante la part de nous qui refuse l'effondrement. Il invite à garder les yeux ouverts, à avancer avec une énergie qui ne se laisse pas dévorer par l'appréhension. Il soutient la volonté de continuer, même lorsque les chemins se resserrent.

Au fond, l'optimisme n'est ni une méthode ni une protection. C'est une orientation du cœur, un souffle venu de l'intérieur ou d'en haut. Une force discrète, mais solide, qui permet de poursuivre la route. Et une manière simple, essentielle, de prendre soin de la vie en soi — pour mieux la partager avec les autres. ■



Actualités

de la Grande Mosquée de Paris

du 3 au 9 décembre 2025

3
déc.

Une nouvelle conférence apaisante de Jean-Bruno Falguière

Notre cycle de conférences « Les Mercredis du Savoir » accueillait pour la deuxième fois Jean-Bruno Falguière, venu présenter son livre *Paix* (éditions ErickBonnier) : une soirée d'échanges profonds sur la nécessité de chacun à trouver une voix d'apaisement dans sa vie.

4
déc.

Journée de formation « Islam et dialogue » à la Conférence des évêques de France

Jeudi, à l'invitation du père Jean-François Bour, directeur du Service national pour les relations avec les musulmans, Cheikh Khaled Larbi et Cheikh Younes Larbi, imams de la Grande Mosquée de Paris, ainsi que Nacerine Louanoughi, représentant notre École nationale Ibn Badis, ont contribué à une journée de formation « Islam et dialogue » au siège de la Conférence des évêques de France.

6
déc.

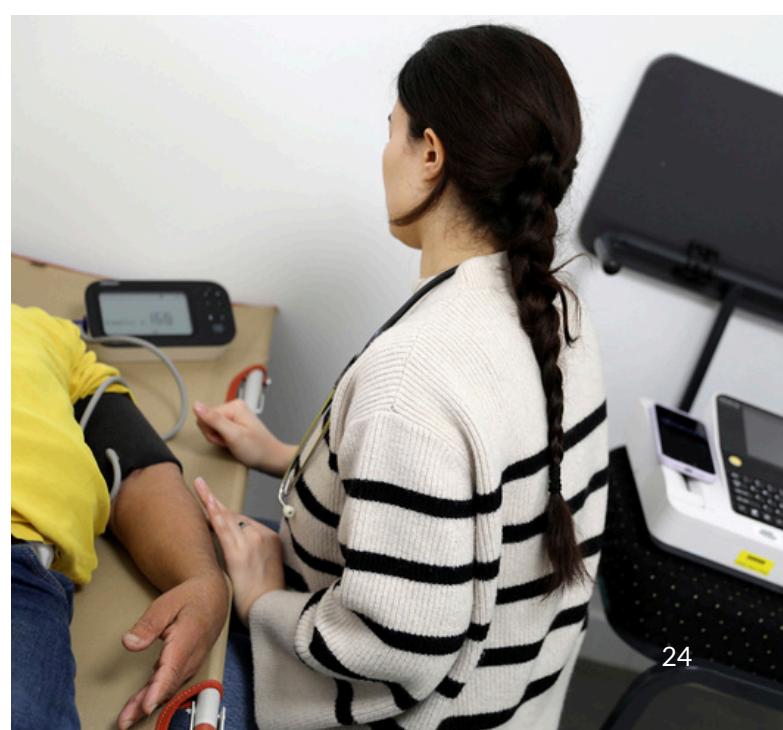
Journée de dépistage cardio-vasculaire

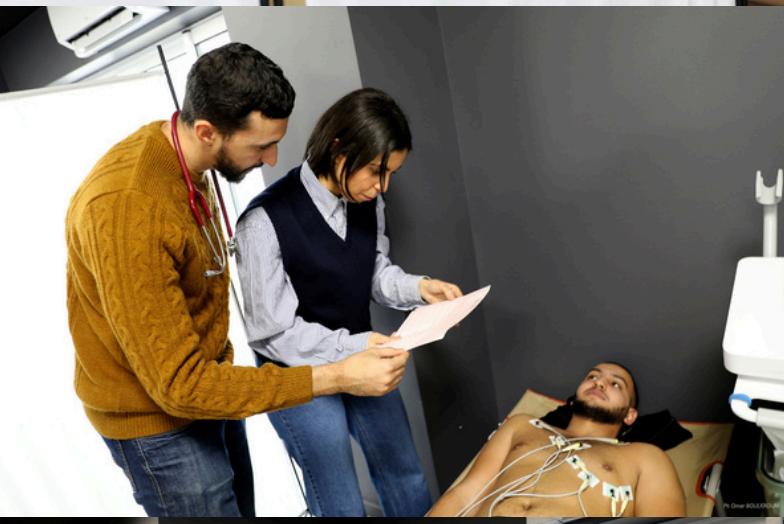
Avec l'association Les Cœurs Oubliés, nous avons réalisé, ce samedi, une grande journée de dépistage cardio-vasculaire à l'École nationale Ibn Badis de la Grande Mosquée de Paris, à Vitry-sur-Seine.

Le recteur Chems-eddine Hafiz est venu saluer et remercier chaleureusement l'ensemble de l'équipe de cardiologues et bénévoles mobilisée autour du Dr Mansour Kara.

Après le dépistage visuel organisé en octobre, c'est une nouvelle action essentielle pour sensibiliser, prévenir et accompagner celles et ceux qui en ont besoin.

La solidarité est une valeur religieuse et citoyenne essentielle : nous devons la porter.







Ph © Omar Boulkroum

8 déc.

En visioconférence, le recteur assiste au 4e symposium « Liberté de religion, protection et garanties » d'Alger

Lundi matin, le recteur Chems-eddine Hafiz assistait à distance à l'ouverture du 4e symposium « Liberté de religion, protection et garanties », organisé à Alger et présidé par Dr Youcef Belmehdi, ministre Algérien des Affaires religieuses et des Wakfs.

Une rencontre qui réaffirme la fraternité interreligieuse en Algérie, au moment où les pouvoirs publics poursuivent notamment la restauration de plusieurs édifices catholiques, qui comptent dans le patrimoine commun du pays.



Ph © Guillaume Sauloup



En Turquie comme au Liban : un nouveau souffle de paix face aux crispations en France

Du 27 novembre au 2 décembre 2025, le pape Léon XIV a entrepris une visite en Turquie puis au Liban. Il s'agissait de son premier déplacement « apostolique au Proche-Orient » depuis son élection à la tête du Vatican. Ce voyage, placé sous le signe du dialogue interreligieux et de la paix au Moyen-Orient, a marqué une étape forte du début de son pontificat. À Istanbul, Nicée et Beyrouth, il a multiplié les rencontres, décrites comme intenses, constructives et porteuses d'espoir.

A ce sujet, le recteur de la Grande Mosquée de Paris, Chems-eddine Hafiz cosigne une tribune, parue dans le journal Libération le 4 décembre 2025. Pour les signataires, cette visite en Turquie puis au Liban a offert une image rare, presque inattendue, d'un monde où le dialogue religieux peut encore ouvrir des brèches de lumière. A Istanbul, dans la mosquée Bleue, l'accueil du souverain pontife au son d'un ancien chant musulman a bouleversé plus d'un protocole. En quelques minutes un islam d'hospitalité et un catholicisme d'ouverture se reconnaissent, sans se craindre.

Les signataires de la tribune voient dans cette scène un symbole fort de deux traditions longtemps abîmées par les fractures de l'histoire, mais toujours capables de se répondre, comme deux miroirs brisés qu'on s'efforce de ressoudre. Les mots du Pape Léon XIV, comme « *marchez ensemble* » ou bien « *devenir artisans de paix* » n'étaient pas des formules vide de contenu. Elles prenaient corps dans l'émotion des fidèles et dans le silence qui y régnait.

Ce moment contrastait totalement avec le climat français. Alors que le Moyen-Orient, pourtant traversé par des conflits, parvient ponctuellement à célébrer l'apaisement, la France semble s'enfoncer dans une vision crispée et soupçonneuse de l'Islam. Le débat public tourne en boucle sur le voile et l'islamisme, souvent confondus, presque toujours instrumentalisés. Le voile, devenu écran de projection des peurs, occulte la plurali-

TRIBUNE

L'accueil de Léon XIV en Turquie et au Liban, un contre-exemple à la musulmanophobie croissante en France

► Réservé aux abonnés La visite du pape dans les deux pays rappelle que la paix est un choix, politique et moral : l'esprit d'un islam d'hospitalité et d'un catholicisme d'ouverture y a été célébré, relèvent le recteur de la Grande mosquée de Paris et des personnalités du monde médical et universitaire.

→ Pape Léon XIV

DOSSIER



León XIV à Beyrouth, le 2 décembre 2025. (Giuseppe Cacace/AFP)

té des trajectoires individuelles. Et l'islamisme, danger réel, finit par servir de raccourci pour désigner de manière injuste des millions de citoyens qui vivent leur foi sans heurts et dans le respect des lois.

Les auteurs dénoncent aussi une asymétrie médiatique tenace. Quand un sondage nourrit l'idée d'un « problème » musulman, il occupe les urnes. Une enquête vient mettre en lumière les discriminations massives vécues par les musulmans, elle disparaît presque aussitôt. Ce mécanisme entretient l'idée que l'islam serait en rupture avec la République, alors que, si l'on regarde les faits, ce sont bien souvent les institutions qui prennent leurs distances avec une partie de leurs propres citoyens.

La tribune rappel une évidence trop souvent oubliée, liée aux musulmans de France qui ne forment pas en réalité une communauté étrangère, mais une partie intégrante de la nation. Leur citoyenneté n'est pas conditionnelle, ni à justifier, ni à expliquer. La laïcité devrait protéger leurs libertés, pas se retourner contre eux sous forme de soupçon permanent.

Par Nassera Benamra

120 ans de la loi de 1905

7
déc.

Le recteur, le grand-rabbin et le président de la Conférence des évêques font la Une du Parisien

À trois jours des 120 ans de la loi 1905 de séparation de l'Église et de l'État, le recteur Chems-eddine Hafiz partageait la Une du Parisien avec le cardinal Mgr Jean-Marc Aveline, archevêque de Marseille et président de la Conférence des évêques de France, et Haïm Korsia, grand-rabbin de France.

Au cours d'un entretien croisé, ils sont revenus sur l'importance de cette loi et du principe de laïcité, qui doit continuer aujourd'hui à protéger la liberté de conscience, l'égalité des cultes et la neutralité de l'État.

Avec les responsables des autres cultes, le recteur échange avec des collégiens sur la laïcité

En ce jour célébrant les 120 ans de la loi de 1905, le recteur Chems-eddine Hafiz était avec les responsables des autres cultes pour un échange fraternel avec les élèves du collège Maurice Utrillo, à Paris.

Une initiative organisée grâce à la rectrice de l'académie de Paris, Julie Benetti, en présence du maire du 18e, Éric Lejoindre, pour rappeler que la laïcité se construit aussi avec les religions, libres et respectueuses de la neutralité de l'État.

Food 2025, année de la pistache P. 29

Le Parisien Dimanche

Finances royales Charles III devra rendre des comptes P. 7

Disparition Gehry, monument de l'architecture P. 32 et 33

« Avatar » Sigourney Weaver dans la peau d'une ado P. 30

Dimanche 7 décembre 2025 • N° 25283 bis • 2,30 €

Le Parisien Dimanche

Rencontre exclusive

« La laïcité, c'est la liberté »

La loi de séparation des Eglises et de l'Etat a 120 ans. Rassemblés dans nos locaux, le patron des évêques, le recteur de la Mosquée de Paris et le grand rabbin de France unissent leurs voix pour défendre ce principe qui n'a « pris aucune ride ».

Fait du jour - P. 2 à 5





120 ans de la loi de 1905



Ph © Guillaume Sauloup

9
déc.

Participation au colloque des 120 ans de la loi de 1905

Au ministère de l'Intérieur, le recteur Chemseddine Hafiz participait mardi après-midi au colloque des 120 ans de la loi de 1905 et à la table ronde « La laïcité, condition de la concorde nationale » : un regard sur le passé et une réflexion sur l'avenir d'un principe fondamental.



Ph © Guillaume Sauloup



120 ans de la loi de 1905

9
déc.

Les responsables des cultes unis devant la Flamme du Soldat inconnu

Mardi soir à l'Arc-de-Triomphe, aux côtés du ministre de l'Intérieur Laurent Nuñez, le recteur Chems-eddine Hafiz et les représentants des autres religions, de la Conférence des responsables des cultes en France, ont ravivé la Flamme du Soldat inconnu.

Une image d'union en ce lieu essentiel de la mémoire nationale, et en ce jour important du 120e anniversaire de la loi de 1905.





120 ans de la loi de 1905



9
déc.

Les responsables des cultes débattent sur France 2

Pour conclure la journée honorant les 120 ans de la loi de 1905, les chefs religieux échangeaient sur la laïcité dans une émission spéciale de France 2.





120 ans de la loi de 1905

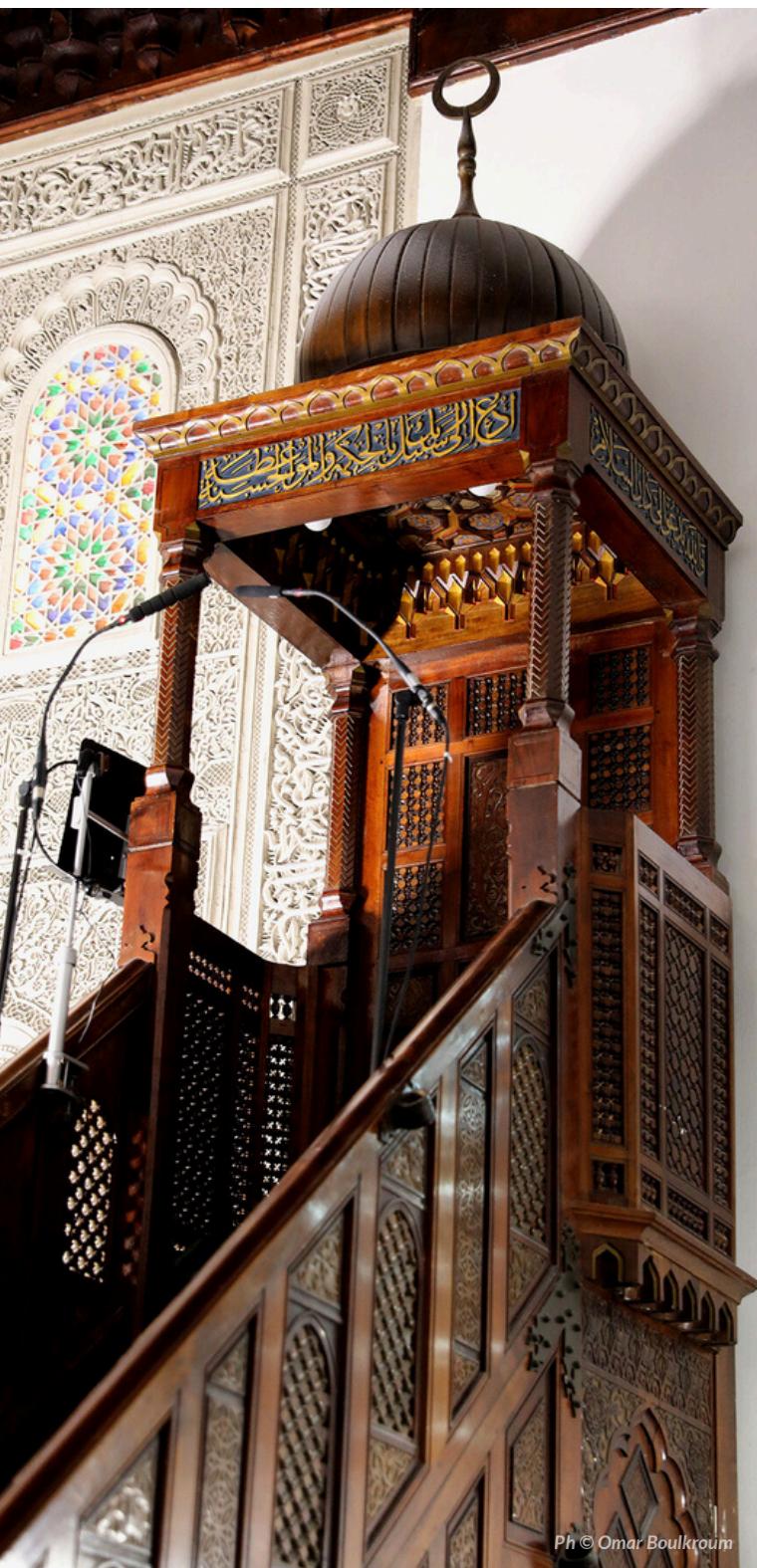


Paroles du Minbar

5 déc.

**LE RÉSUMÉ DU PRÊCHE
DU VENDREDI
LA PERSONNALITÉ MUSULMAN,
SON DEVOIR ENVERS
LA SOCIÉTÉ**

Par Cheikh Rachid Benchikh



Ph © Omar Boulkroum

Louange à Allah, Seigneur des mondes. Nous Le louons, implorons Sa miséricorde et Son pardon, et nous recherchons refuge auprès de Lui contre les maux de nos âmes et les conséquences de nos actes. Que la paix et la bénédiction soient sur notre Prophète Mohamed ﷺ.

Serviteurs d'Allah,

L'être humain, dans sa nature même, est un être social : il ne peut s'accomplir ni vivre pleinement sans relations avec les autres. Et lorsque son cœur est animé par la foi en Allah, qui lui a confié une mission sur terre, ce lien social devient plus fort encore. Le musulman est appelé à vivre parmi les gens, à apprendre d'eux, à partager avec eux et à leur apporter du bien.

Les enseignements du Coran et de la Sunna sont riches en règles et en orientations concernant les relations humaines. Ils montrent comment le croyant doit s'élever moralement et spirituellement, comment il doit se comporter avec ses frères et avec l'ensemble de la société. Ces vertus sociales façonnent la personnalité musulmane véritable : une personnalité guidée par la foi, la justice, la bienveillance et la loyauté.

Honorables frères et sœurs,

Le premier devoir du musulman envers sa société est la sincérité. Il lui revient d'être présent, de participer, d'agir, de conseiller et de soutenir. Il ne doit pas se retrancher dans l'isolement ou l'indifférence, car l'islam l'appelle à être une force active au sein de la communauté, où qu'il se trouve. L'égoïsme et le repli sur soi sont contraires à l'esprit de justice et de vérité.

La sincérité est l'une des plus hautes vertus. Elle guide à la droiture, et la droiture mène au



Paradis. Le mensonge, à l'inverse, détruit la confiance, abîme la foi et affaiblit les relations sociales. Le Prophète ﷺ a dit : « *La sincérité mène à la droiture...* » (Boukhari et Muslim).

Le croyant peut tomber dans l'erreur, mais il ne ment pas. La sincérité ne concerne pas seulement les paroles : elle concerne aussi les actes. Le véridique est celui dont les actions correspondent à ses paroles, qui respecte ses engagements, qui se montre loyal dans ses relations et sérieux dans les responsabilités qu'on lui confie.

La sincérité inclut également l'excellence dans le travail. Le Prophète ﷺ a dit : « *Allah aime que lorsque l'un de vous accomplit une tâche, il l'accomplisse avec excellence.* »

Cette excellence concerne aussi les actes d'adoration : la prière accomplie avec présence du cœur, le jeûne qui purifie le comportement, la zakât donnée avec sincérité, le pèlerinage selon la Sunna, et l'éducation des enfants fondée sur la justice et l'exemple. Par tout cela, le croyant espère être inscrit parmi les véridiques, auprès d'Allah.

Ô Allah, accorde-nous la sincérité et pardonne-nous nos manquements.

DEUXIÈME PRÊCHE

Louange à Allah, Maître des mondes.

Serviteurs d'Allah,

Parmi les maux les plus graves qui altèrent la personnalité du musulman se trouvent la tromperie, la ruse et la trahison. Ces comportements contredisent la sincérité, qui est la base des relations humaines et l'esprit même de la foi. Le Prophète ﷺ a mis en garde contre ces pratiques. Il a dit au marchand qui dissimulait la marchandise abîmée : « *Celui qui nous trompe n'est pas des nôtres.* »

La tromperie est une trahison : trahir dans la vente, trahir dans son travail, trahir dans les examens, trahir son conjoint, ses enfants ou son associé, trahir sa communauté ou l'humanité tout entière. Car tromper n'est pas seulement manquer à une responsabilité : c'est porter at-

teinte aux valeurs qui protègent la dignité humaine.

Les drames de Ghaza et du Soudan témoignent tristement de cette trahison : des innocents y sont tués, des familles détruites, des droits bafoués. Ce sont des injustices graves qui éloignent du chemin de la vérité et rappellent les comportements des hypocrites.

La sincérité, la justice et l'intégrité sont nécessaires à la construction d'une société saine. Elles ne sont pas seulement des qualités individuelles : elles sont le fondement de la stabilité et de la dignité humaines.

Le Prophète ﷺ a dit : « *Quatre traits font de celui qui les possède un hypocrite accompli : lorsqu'il parle, il ment, lorsqu'il promet, il manque à sa promesse, lorsqu'il conclut un pacte, il le rompt, lorsqu'on lui confie un dépôt, il le trahit* » (Boukhari et Muslim).

Ces comportements relèvent de l'hypocrisie pratique : ils ressemblent aux hypocrites, sans faire sortir de la foi, mais ils demeurent des péchés graves. En effet, l'hypocrisie est de deux types :

- Une hypocrisie doctrinale, qui exclut son auteur de la foi ; elle consiste à afficher l'islam tout en dissimulant la mécréance,
- Et une hypocrisie pratique, qui se manifeste par l'imitation des hypocrites dans leurs comportements. Celle-ci ne fait pas sortir son auteur de la foi, mais elle constitue un grave péché.

Ô Allah, protège-nous de l'hypocrisie, de la trahison et du mal des coeurs. Protège l'ensemble des pays musulmans, et protège la France, son peuple et tous ceux qui y résident, afin qu'ils vivent dans la sécurité, la coexistence et la stabilité. Accorde la victoire à nos frères de Ghaza et du Soudan, soulage-les de leurs épreuves, accorde-leur patience, fermeté, sécurité, liberté et dignité. et fais de nous des serviteurs sincères, justes et fidèles.

Allah ordonne la justice, la bienfaisance et l'aide aux proches.

Levez-vous pour la prière, qu'Allah vous fasse miséricorde.

صَلَوةُ الْكَبِيرَةِ



GRANDE
MOSQUÉE
DE PARIS

120 ANS DE LAÏCITÉ EN FRANCE

Une pratique en question

Par Nassera Benamra



D'hier à aujourd'hui

La France commémore les 120 ans de la loi du 9 décembre 1905, ce texte décisif qui a établi la séparation des Églises et de l'État, et posé les bases modernes de la liberté de conscience. À cette occasion, la Grande Mosquée de Paris a choisi de consacrer, toute l'année, une rubrique de son magazine hebdomadaire *IQRA* à cet anniversaire. A travers ce choix, cette institution cultuelle rappelle que la laïcité n'est pas un obstacle au culte, mais au contraire l'une des garanties de sa peine liberté. La laïcité est en adéquation avec les principes de l'Islam, la Charte de Médine, qui organisait la coexistence entre différentes communautés à l'époque du prophète (paix et bénédiction sur lui) en est un exemple concret. Revenons aujourd'hui sur les fondements de la loi de 1905 et interrogeons-nous sur la manière dont la laïcité est comprise et pratiquée aujourd'hui.

LA LAÏCITÉ : UN ÉQUILIBRE ENTRE LIBERTÉ ET NEUTRALITÉ

La laïcité repose sur trois piliers fondamentaux.

Liberté de conscience : elle est avant tout un principe qui garanti la liberté de chaque individu, libre de croire, de ne pas croire, de changer de croyance ou de n'en avoir aucune. Et dans ce cadre-là, j'exerce pleinement ma liberté...

celle de choisir de rester musulmane ou musulman.

Liberté d'exercer le culte : toutes les religions peuvent s'exprimer librement, tant qu'elles respectent l'ordre public. Je pratique chez moi ou à l'intérieur d'une mosquée.

Neutralité de l'État : il ne finance, ne favorise, et ne combat aucune religion. L'État garantit, protège les individus de toute pression religieuse institutionnelle.





POURQUOI LA LOI DE 1905 ÉTAIT-ELLE NÉCESSAIRE ?

Pour comprendre pourquoi la loi du 9 décembre 1905 est devenue nécessaire, il faut revenir à la fin du XIX^e siècle.



À l'époque, la France était tiraillée entre l'autorité politique et l'influence très forte de l'Église catholique, qui occupait une place centrale dans la vie publique. L'État cherchait à établir un cadre où chacun puisse être citoyen sans qu'aucune religion ne domine. Cette idée s'appuyait déjà sur la Déclaration des droits de l'homme de 1789, qui affirmait la liberté d'opinion, y compris religieuse, tant qu'elle ne troublerait pas l'ordre public, un principe inscrit dans son article 10.

La laïcité est pensée comme une condition de la cohésion nationale et sociale.

Plus tard, les circonstances évolueront, la vie publique aussi, et la Constitution de 1958 interviendra pour reprendre ce principe et inscrire noir sur blanc que la France est une République laïque.

Depuis d'autres lois sont venues apporter des précisions, notamment à l'école ou dans l'espace public, mais la matrice de la laïcité est restée la même.



120 ANS DE LAÏCITÉ : EST-ELLE BIEN PRATIQUÉE ?

On peut dire que le principe de laïcité n'a pas changé. Comme le rappelle le recteur de la Grande Mosquée de Paris, « *la laïcité n'a pas de rides* ». Pourtant, son application au quotidien reste un sujet de débat.

Certains y voient une protection pour tous, tandis que d'autres la présentent, à tort, comme une forme d'hostilité envers les religions. Ce qui brouille encore davantage la compréhension, ce sont ceux qui interprètent la laïcité selon leurs propres convictions politiques. Le port du voile ou la pratique du jeûne du ramadan sont alors pointés du doigt par certains responsables politiques ou certains médias, sous prétexte d'un prétendu non-respect de la laïcité.

S'agit-il d'une simple incompréhension ? La laïcité est parfois confondue avec une forme d'athéisme imposé, ou avec l'idée que toute expression religieuse devrait disparaître de la société. Ces confusions nourrissent les tensions et entretiennent les polémiques.

Pourtant, les principes mêmes de la laïcité garantissent la liberté de culte. Devrait-on aller jusqu'à inspecter les foyers pour vérifier si des parents transmettent leur religion à leurs enfants ? La question montre bien l'absurdité de ces dérives et rappelle que la laïcité est faite pour protéger, garantir les libertés, non pour surveiller.

APRÈS PLUS D'UN SIÈCLE, FAUT-IL UN « GARDE » DE LA LAÏCITÉ ?

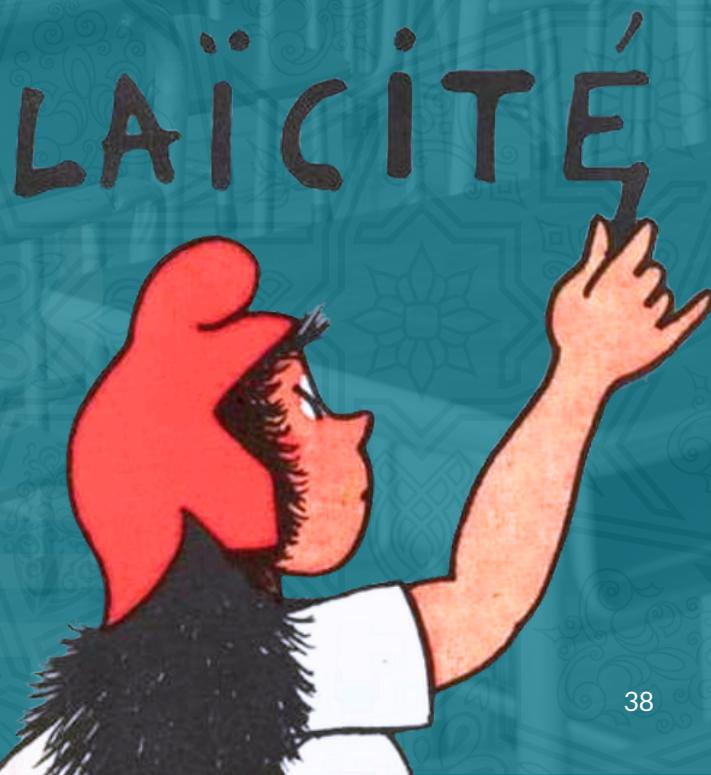
La laïcité, avant d'être un principe juridique, c'est une culture civique que l'on doit transmettre d'une génération à l'autre. C'est un héritage républicain, mais aussi une idée que chacun doit comprendre et s'approprier. Or, depuis des dernières années, la laïcité est souvent utilisée comme un outil politique,

détournée ou réduite à un slogan vide de sens, mais spéculateur.

C'est pour cela qu'elle est devenue un besoin pédagogique. La France doit renforcer l'éducation à la citoyenneté, donner une définition claire de ce qu'est réellement la laïcité et expliquer simplement ce que signifie être laïque.

Dans ce contexte, rappeler les règles est normal, mais il ne s'agit pas de mettre en place une forme de police morale. Un citoyen français musulman doit pouvoir comprendre que la laïcité ne l'empêche absolument pas de pratiquer sa religion, objectif qui ne peut se réaliser qu'avec un discours apaisé. Il n'a pas besoin d'un « surveillant » qui viendrait contrôler sa vie privée, le juger ou le sanctionner. La laïcité, au contraire, est faite pour protéger la liberté de chacun. Pour qu'elle soit comprise, il faut une pédagogie continue, moins d'interprétations politiques orientées et, surtout, le courage de revenir à l'esprit de la loi de 1905, sans toutes les surinterprétations qui brouillent le débat.

Comprendre la laïcité, c'est être convaincu qu'elle reste un principe vivant, utile et profondément moderne, même plus de 120 ans après son adoption.



CABINET DU MINISTRE
DE
L'INSTRUCTION PUBLIQUE,
DES BEAUX-ARTS
ET DES CULTES.

Pie Pale
B 2663

PARIS 1^e JUIN 1848
DU 11 / 12

Loi concernant la Séparation des Eglises et de l'Etat.

Le Sénat et la Chambre des Députés ont adopté,

Le Président de la République promulgue
la loi dont la teneur suit : 
Titre premier. — Principes.
Article premier.

La République assure la liberté de conscience. Elle garantit le libre exercice des cultes sous les seules restrictions édictées ci-après dans l'intérêt de l'ordre public.

ART. 2.

La République ne reconnaît, ne finance ni ne subventionne aucun culte. En conséquence, à partir du 1^{er} janvier qui suivra la promulgation de la présente loi, seront supprimées des budgets de l'État, des départements et des communes, toutes dépenses relatives à l'exercice des cultes. Pourront toutefois être inscrites auxdits budgets les dépenses relatives à des services d'aumônerie et destinées à assurer le libre exercice des cultes dans les établissements publics, tels que lycées, collèges, écoles, hospices, asiles et prisons.

Les établissements publics du culte sont supprimés, sous réserve des dispositions énoncées à l'article 3.



Chronologie de la laïcité en France

Les moments et les personnages qui ont tout changé

PARTIE 1

Dans les écrits de références, l'idée d'une laïcité constitutionnelle existait auparavant, puisque la Constitution de 1795 prévoit déjà que « nul ne peut être empêché d'exercer, en se conformant aux lois, le culte qu'il a choisi. Nul ne peut être forcé de contribuer aux dépenses d'un culte. La République n'en salaries aucun. ». Puis la laïcité s'est manifestée clairement en 1883, avec Jules Ferry qui institue un système d'enseignement obligatoire, se libérant de toute ingérence de l'Église dans l'école primaire, berceau idéologique des futurs citoyens.

Néanmoins, le concept s'est formé dans son sens politique à partir de la Révolution française de 1789 dont le but est de libérer le citoyen du pouvoir monarchique de droit divin, imposé par l'Eglise qui rythme la vie citoyenne des Français.

Avant cela, Henri IV avait émis un décret en 1598 pour instaurer la paix religieuse entre Catholiques et Protestants, en accordant aux Protestants la liberté de culte.

À partir du XIXe siècle, ce principe commence vraiment à se dessiner, et son évolution s'étend ensuite sur plus d'un siècle. Durant cette période, plusieurs moments décisifs, de véritables repères historiques, ainsi que des personnalités influentes jouent un rôle déterminant dans sa construction.

LA RÉVOLUTION FRANÇAISE



EMMANUEL-JOSEPH SIEYÈS (ABBÉ SIEYÈS)

Député de Paris pour le Tiers-État (1789-1791), il est l'initiateur du club des Jacobins. C'est également lui qui propose une organisation administrative de la France en départements. C'est lui qui a fait adopter l'appellation de « l'Assemblée nationale » le 17 juin 1789. Défenseur incontournable de la souveraineté nationale, influence majeure dans la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen (DDHC).



HONORÉ-GABRIEL RIQUETTI, COMTE DE MIRABEAU

Député pour le Tiers-État d'Aix en 1789, connu pour être l'orateur de la Révolution. Il plaide pour introduire en France une forme de démocratie conforme aux principes de Montesquieu tout en respectant, comme en Angleterre, les prérogatives de la monarchie, puisqu'il exprime sa loyauté au Roi. Il participe à la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen. Dans la séance du 22 août 1789 il déclare : « Je ne viens pas prêcher la tolérance. La liberté la plus illimitée

de religion est à mes yeux un droit si sacré, que le mot tolérance, qui voudrait l'exprimer, me paraît en quelque sorte tyrannique lui-même, puisque l'existence de l'autorité qui a le pouvoir de tolérer attente à la liberté de penser, cela même qu'elle tolère, et qu'ainsi elle pourrait ne pas tolérer. (...) Nul ne peut être troublé dans sa religion, et pourquoi ? Parce qu'il y a toujours eu diverses opinions. La diversité des opinions résulte nécessairement de la diversité des esprits, et l'on ne peut empêcher cette diversité. Donc cette diversité ne peut être attaquée. Mais alors le libre exercice d'un culte quelconque est un droit de chacun. ».



MARIE JEAN ANTOINE NICOLAS DE CARITAT, MARQUIS DE CONDORCET

Un philosophe des lumières, et député pendant la Révolution française. Connu pour son rôle dans la promotion de la laïcité, un fervent défenseur de l'éducation publique et laïque (son rapport de 1792 sur l'organisation de l'instruction publique), plaident pour la séparation de l'Église et de l'État et pour le développement de l'esprit critique du citoyen sans dogmatisme. Il est considéré comme pionnier de la laïcité en France. Ses idées influencent toujours la conception moderne de la laïcité et de l'éducation et surtout sur la liberté de pensée.

LES RÉPUBLICAINS DE IIIE RÉPUBLIQUE

JULES FERRY

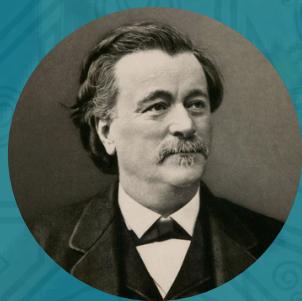
Jules Ferry est souvent associé à l'école laïque et aux lois scolaires qu'il a fait adopter entre 1881 et 1882. Les deux grandes lois qui couronnent l'effort scolaire du XIX^e siècle, fondant ainsi la laïcité scolaire. L'école primaire publique est gratuite (16 juin 1881), l'enseignement est laïque et la scolarisation obligatoire de 6 à 13 ans (28 mars 1882). Ainsi, la liberté de l'enseignement est maintenue et un enseignement privé demeure. Quelques extraits de ses discours et déclarations en témoignent : « Oui, messieurs, la IIIe République a réalisé ce système d'éducation nationale entrevu et conçu par nos pères. (...) Voilà pourquoi nous ne pouvons remettre qu'à un pouvoir civil, laïque, la surintendance de l'école populaire, et pourquoi nous tenons, comme à un article de notre foi démocratique, au principe de la neutralité confessionnelle (...). Voilà pourquoi nous tenons fermement à l'école laïque. Voilà pourquoi vous n'obtiendrez de nous sur ce point ni acte de contrition ni retour en arrière. (...) »





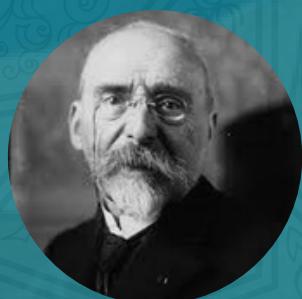
PAUL BERT

Député républicain de l'Yonne, membre de l'académie des sciences, professeur à la Sorbonne et ministre de l'Instruction publique et des cultes, est l'un des ardents défenseurs de loi Jules Ferry garantissant la laïcité à l'école et l'obligation de l'enseignement élémentaire. Il plaide pour une laïcité qui se fonde sur la liberté de conscience et doit s'incarner dans la neutralité de l'école. Cette loi est votée par la Chambre des députés le 24 décembre et promulguer le 28 mars 1882. L'article 1 de la loi Ferry, dont Paul Bert est devenu l'un des principaux acteurs, n'écarte pas l'instruction religieuse, il en confie la responsabilité aux parents, le dimanche, s'ils le souhaitent.: « *Les écoles primaires publiques vaqueront un jour par semaine, en outre du dimanche afin de permettre aux parents de faire donner, s'ils le désirent, à leurs enfants, telle instruction religieuse que bon leur semblera.* »



FERDINAND BUISSON

Protestant libéral affirmé, philosophe et humaniste qui mit en application les lois scolaires de la troisième République et préside la commission parlementaire préparatoire à la loi de 1905 portant séparation des Églises et de l'État portée par Aristide Briand. Il entend placer l'école et l'État en dehors et au-dessus de toutes les confessions et opinions. Ainsi, il devient le serviteur de la laïcité et militant inlassable de la paix, Il reçoit en 1927 le prix Nobel de la paix. Buisson s'oppose à la politique de conquête de Napoléon et organise en 1917 lorsqu'il booste le projet de société des nations. Il crée la Ligue française des droits de l'homme qu'il présidera de 1913 à 1926.



EMILE COMBES

Nom clé du parti radical français, Émile Combes occupe de nombreux mandats et fonctions, maire, sénateur et président du Sénat, Il applique la loi du 17 juillet 1901 sur les associations, puis ministre de l'Intérieur et des cultes, en 1902. Mars 1904, il instaure une loi empêchant les « congréganistes » d'enseigner, et renvoie le personnel religieux des hôpitaux. Émile Combes favorable à la remise en place du Concordat de Bonaparte, il donne le droit au gouvernement de surveiller les actions des Églises, et de contrôler les dépenses du clergé. Lors de la visite du président Émile Loubet au Vatican en mars 1904, Pie X avait vivement critiqué les nouvelles lois françaises. Face à cette obstination, le Président du Conseil décide le 30 juillet de rompre les échanges avec le Vatican.





JEAN JAURÈS

Appelé le « Héraut du socialisme français et international », grand militant de la laïcité et acteur principal de la loi 1905. Les historiens le considèrent comme stratège et concepteur de la séparation. En juin 1904, il lance un appel à l'union de tous les républicains pour une séparation consensuelle. Dans son plaidoyer, Jaurès définit la laïcité en disant : « (...) Nous n'avons pas voulu mettre la guerre dans les villages, mais bien au contraire, la paix ; et le vrai moyen d'avoir la paix c'est de mettre chacun à sa place, chaque chose à sa place : le maire dans la mairie, avec pouvoir administratif ; le curé dans l'église, avec la religion ; l'instituteur dans l'école, avec les éléments de la science et de la morale. (...) Ce n'est pas au Gouvernement à s'occuper des affaires de religion. Le Gouvernement représente les droits et les intérêts de tout le monde, et, dans les questions de religion, tout le monde n'est pas d'accord. »



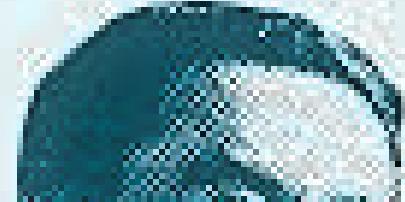
ARISTIDE BRIAND

Journaliste dans un journal local et député en 1902, il est considéré comme l'un des pères fondateurs de la laïcité, est également marqué très tôt par l'influence de Victor Hugo. Lors de ses études de droit à Paris, il assiste aux funérailles nationales de l'écrivain en 1885, ce qui contribue à faire naître en lui l'idée d'une Europe pacifique et unie. Plus tard, cette sensibilité européenne joue un rôle important dans son action politique, y compris durant la période tumultueuse de 1914-1918. Maitre d'œuvre de la loi de Séparation. Il est également, surnommé « le pèlerin de la paix » et rassembleur de la IIIe République. Avec Jaurès, il œuvre pour unir les courants socialistes et positive la politique laïque en honorant l'esprit de laïcisation qu'avaient préconisé avant lui les fers de lance de la IIIe République, Léon Gambetta et Jules Ferry. Il anime les débats dès juin 1903, prépare et défend son projet en expliquant que, au nom de l'ordre public, l'État peut, même séparé de l'Église, veiller au bon fonctionnement de l'activité religieuse. Il présente son projet à l'été 1904 après avoir convaincu les plus réactionnaires.



LE SAVIEZ VOUS?

10



Par Cheikh Khaled Larbi

L'ESPRIT D'ORIGINE DE LA LAÏCITÉ : LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ

*Aux pages du passé que la mémoire devine,
Revient une lumière qui éclaire et qui chemine.
Quand l'histoire parle, le cœur s'incline...
Et chaque vérité ancienne devient une racine.*

Juste envers toutes les croyances

En 1905, lors du vote de la loi de séparation des Églises et de l'État, Aristide Briand insistait pour que la République reste « *juste envers toutes les croyances* », et non hostile à la religion. Il expliquait que la liberté n'existe que si chacun peut croire... ou ne pas croire, sans peur ni contrainte.

Une garantie de neutralité

Le même Aristide Briand défendait l'idée que la laïcité n'était pas une arme mais une garantie, affirmant que l'État devait rester neutre pour que les citoyens ne soient jamais obligés de l'être.

L'honneur des soldats de la Première Guerre mondiale

Entre 1905 et 1925, la France a entretenu des liens politiques et militaires très forts avec les musulmans d'Afrique du Nord, et cela explique, en partie, la volonté d'honorer ces soldats après la Première Guerre mondiale.

La construction de la Mosquée de Paris

La Mosquée de Paris fut inaugurée en 1926 (décision de 1920, construction 1922-1926) en hommage aux

70 000 soldats musulmans morts pour la France. L'un des artisans de ce projet fut le recteur Si Kaddour Benghabrit, figure de dialogue, de culture et de sérénité.

La gratitude républicaine

Dans les années 1920, des députés laïques soutenaient la construction de la Mosquée de Paris non pas pour des raisons religieuses, mais au nom d'une valeur républicaine : la gratitude. Ils disaient qu'honorer les morts, quelles que soient leurs croyances, était un devoir de civilisation.

La fraternité est aussi une devise religieuse

Lors de la Seconde Guerre mondiale, la Mosquée de Paris a sauvé des familles juives en leur offrant refuge, papiers et itinéraires de fuite. Un acte rare, secret, courageux, devenu aujourd'hui l'un des symboles les plus puissants de la fraternité française.

La laïcité doit rester à son esprit d'origine

La laïcité française, lorsqu'elle est comprise dans son esprit d'origine, ne cherche pas à effacer les religions, mais à assurer à chacune une liberté paisible, et à rappeler que la dignité humaine précède tout débat.

*Ainsi va l'histoire, humble et fidèle,
Qui porte dans ses lignes un parfum d'essentiel.
Quand la vérité se lève, la discorde chancelle,
Et la France se souvient... que sa lumière est fraternelle.*

Le Coran m'a appris

28 | QUE SA SAGESSE ÉCLAIRE LA CITÉ

Par Cheikh Khaled Larbi

*Dans le murmure des versets,
une lumière s'avance,
Qui apaise le cœur, éclaire la vie,
et console le silence.
Chaque parole descend comme une semence...
Et l'âme, doucement, retrouve sa confiance.*

Le Coran m'a appris que la dignité est le premier don de Dieu

Le Coran donne à l'être humain un statut que rien ne peut lui enlever : la dignité.

« Nous avons honoré les enfants d'Adam... »

Coran 17:70

Ce verset suffit à rappeler que, malgré les épreuves, malgré les injustices, chaque être porte en lui une noblesse que personne ne peut effacer. Cette vérité n'est pas théorique : elle façonne des comportements.

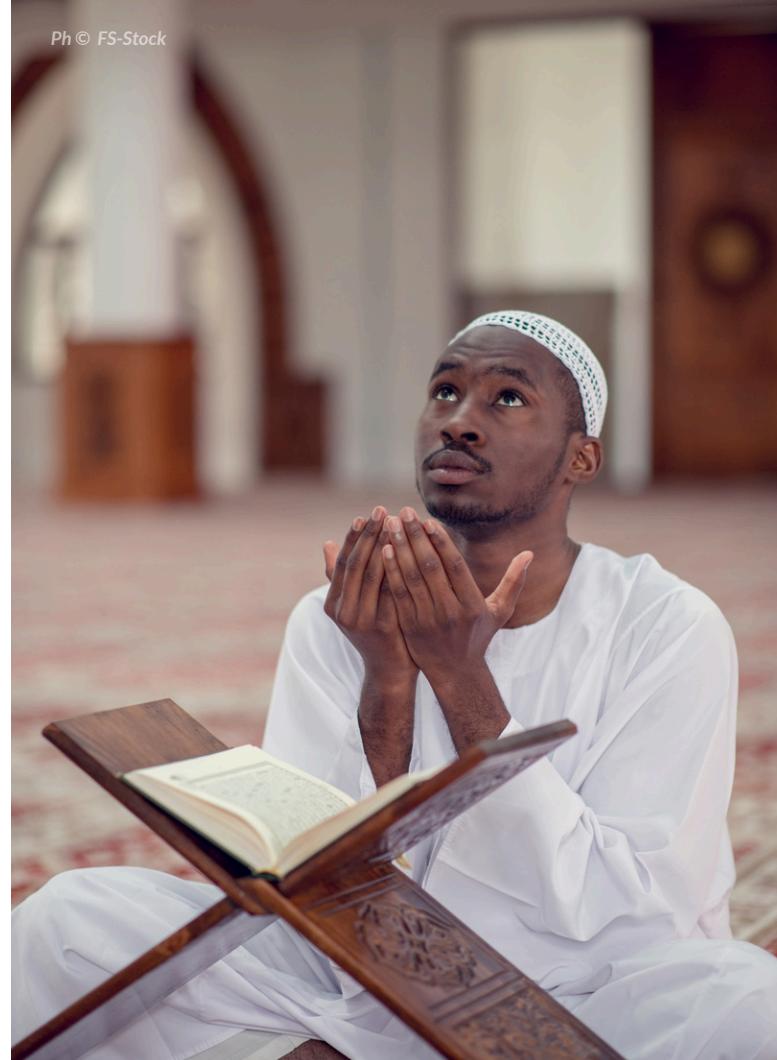
En France, cette dignité se manifeste lorsque des musulmans vivent leur foi avec respect, discrétion et fidélité ; lorsqu'ils enseignent, soignent, servent, travaillent, élèvent leurs enfants dans l'honnêteté et la paix.

Le Coran m'a appris que la vraie grandeur n'est pas dans la force, mais dans la patience.

« Dieu est avec les patients. »

Coran 2:153

Cette parole accompagne les croyants dans leurs difficultés quotidiennes : les regards injustes, les préjugés, le malentendu, l'épreuve du travail, les responsabilités familiales.



Elle rappelle que l'endurance n'est pas une faiblesse, mais une forme de courage spirituel.

Le Coran m'a appris que la fraternité est une voie, pas un slogan

La fraternité n'est pas un mot suspendu dans l'air : c'est un acte de présence, un geste du cœur, une bienveillance active.

Dans la sourate El-Houjourat, Allah dit :

« Les croyants ne sont que des frères.

Réconciliez vos frères... »

Coran 49:10

Mais cette fraternité ne s'arrête pas aux frontières de la communauté. Les exégètes classiques comme Ibn Kathîr ou El-Tabarî rappellent que ce verset est d'abord un appel à réparer, à rassembler, à éteindre les conflits. Ce n'est pas une fraternité identitaire : c'est une fraternité de responsabilité.

Le Prophète ﷺ ajoute : « Aucun de vous ne croit vraiment tant qu'il n'aime pas pour son frère ce qu'il aime pour lui-même. » (Bukhari, Muslim)



Dans les réalités contemporaines de la France, cela prend un sens profond : aider un voisin, même s'il ne partage pas notre foi, respecter les règles communes, car elles garantissent la paix, prendre la parole quand l'injustice touche quelqu'un, même différent, refuser l'humiliation et la haine, quelles qu'en soient l'origine.

Le Coran m'a appris que la fraternité est une mission de tous les jours, dans la rue, dans l'école, dans le bus, dans l'entreprise, dans nos comportements invisibles.

Le Coran m'a appris que la sagesse est un chemin intérieur

La sagesse n'est jamais immédiate.

Elle est souvent le fruit de blessures, de patience, de réflexion, de retour vers Dieu.

Le Coran décrit les sages comme ceux qui réfléchissent avant de parler, pardonnent sans oublier les leçons, privilégient la paix quand la colère les appelle, avancent d'un pas calme, même lorsque tout tremble autour d'eux.

« Les serviteurs du Tout-Miséricordieux sont ceux qui marchent humblement sur la terre... »

Coran 25:63

Marcher humblement, en France, signifie accepter la pluralité, protéger les plus faibles, ne pas répondre à l'agression par l'agression, rester fidèle à ses principes sans perdre le respect de l'autre.

Les sages disent : « Celui qui connaît sa propre âme ne méprise jamais celle d'un autre. »

Ce dicton, présent dans la littérature islamique depuis les premiers siècles, résume une vérité essentielle : Plus on avance vers Dieu, plus on avance vers la douceur.

Le Coran m'a appris que les signes sont partout, même dans la société où l'on vit

Le Coran invite à regarder les événements, l'histoire, les relations humaines comme des signes.

« Dans la création des cieux et de la terre, et dans l'alternance de la nuit et du jour, il y a des signes pour les doués d'intelligence. »

Coran 3:190

Un signe peut être un sourire donné, une injustice réparée, une porte qui s'ouvre après la patience, une épreuve acceptée, une rencontre qui change une vie.

C'est aussi un signe de Dieu que des millions de musulmans vivent aujourd'hui leur foi en France : dans la liberté de culte, dans la pratique de la prière, dans le respect des rites, dans l'éducation de leurs enfants, dans l'accès aux institutions de la République.

Toutes ces réalités, même imparfaites, sont des signes de miséricorde qu'il faut reconnaître, remercier, protéger.

Le Coran m'a appris que Dieu ne retire jamais une bénédiction à un peuple tant que ce peuple ne se prive pas lui-même de la gratitude.

« Dieu ne change l'état d'un peuple que lorsqu'ils changent ce qui est en eux-mêmes. »

Coran 13:11

C'est une invitation à la responsabilité, au sérieux, à l'humilité.

*Le Livre descend, apaise et guide,
Comme une eau pure sur les cœurs vides.
À celui qui cherche, il ouvre une voie limpide...
Et dans chaque verset, une lumière demeure
et s'élève.*



LA JEUNESSE FRANÇAISE DE CONFESSION MUSULMANE

Découvrons-là

12- LE JEUNE MUSULMAN ET LA LAÏCITÉ QUESTIONS & RÉPONSES À LA CÉRÉMONIE DE LA PLANTATION DE L'ARBRE DE LA LAÏCITÉ...

Par Cheikh Abdelali Mamoun

- Eh, eh Monsieur ! Ya quoi ici aujourd’hui ?
- Ah bonjour les enfants, aujourd’hui on commémore le 120ème anniversaire de la loi sur la Laïcité. C’était le 9 décembre 1905. Elle constitue un moment historique pour la France et les Français.
- Ah bon ! Et pourquoi, donc, Monsieur ?
- Bin c'est une date importante parce qu'elle légifère cette fameuse loi qui sépare l'église de l'Etat.
- Ah bon ! Pourquoi, c'est l'église qui dirigeait la France ? Non, mais le christianisme était la religion d'Etat. Dorénavant, avec cette loi, l'état ne reconnaît plus aucune religion et devient neutre. C'est la fameuse loi de séparation...
- Ah ouais ok, j'ai compris, donc avant, la France était dirigée par le grand pape de France ha... ha... ha...
- N'importe quoi Sami, ça n'existe pas le pape en France, y en a qu'un seul...
- Oui tu as raison Zinedine, et même qu'il est au Vatican au cœur de Rome qui est la capitale de l'Italie. Ce pape est représenté en France, mais aussi dans le reste du monde par des membres du clergé comme des cardinaux, des évêques etc. Et pour revenir à cette loi de séparation elle établit les droits et les limites des religions qui existent en France et les met toutes au même niveau. Pour être précis et concret, la République assure la liberté de conscience, c'est à dire de croire, mais aussi de ne pas croire, à tous ses citoyens. En contrepartie, la République ne reconnaît, ne finance ni ne subventionne aucun culte.
- Waw, c'est chaud ! Moi, j'ai appris que la France a même été dirigée, au 17^{ème} siècle, par un cardinal qui fut ministre du roi Louis 13.
- Ah ouais, je sais ! Tu veux parler de Richelieu et Mazarin ? Nous aussi on l'a étudié.
- Oui, c'est vrai, mais tout ça c'est de l'histoire ancienne, à partir de 1905, finit l'influence de l'église sur les affaires de l'état. Cette loi sera portée par 2 importants députés...
- Oui je sais Monsieur, c'est Jean Jaurès et Aristide Briand.
- Bravo jeune homme !!! Bin finalement, vous en connaissez bien plus que je l'imaginais ! Pour mieux comprendre, la laïcité repose sur trois principes :
- 1- La liberté de conscience et celle de manifester ses convictions dans les limites du respect de l'ordre public.



2- La séparation des institutions publiques et des organisations religieuses.

3- Et l'égalité de tous devant la loi, quelles que soient leurs croyances ou leurs convictions. Mais tout cela, n'a pas été une simple affaire facile à concrétiser, il a fallu du courage à ces hommes de loi, menacés par le clergé et même par le pape lui-même, d'excommunication.

– D'excomu... Quoi ? c'est quoi ça, je n'ai rien compris ?!

– Excommunication signifie le fait d'être chassé de la religion et d'être considéré comme un apostat ou un hérétique, en gros, être exclu de la communauté chrétienne. Mais cela ne les a pas découragés, jusqu'à que l'église de France finit par accepter cette loi en 1924. En effet, à partir de cette date-là, l'accord Poincaré-Cerretti a permis de mettre en place des associations diocésaines (une par diocèse) dotées de statuts conformes à la loi de 1905, mais présidées de droit par l'évêque nommé par le Saint-Siège, le culte catholique s'exerçant librement en dehors de ce cadre juridique dont l'objet se limitait à subvenir aux frais et à l'entretien du culte. La République a pris en compte et respecté les spécificités de la nature et du droit propre de l'Église et l'Église a accepté alors le régime de séparation.

– Donc Monsieur, si je veux, est ce que la laïcité m'autorise à faire ma prière dans la rue ?

– La question peut être posée autrement : est-ce que la laïcité interdit d'exprimer sa religion en public ? Tous les usagers sont égaux devant le service public. Ils peuvent exprimer leurs convictions religieuses dans les limites du respect de la neutralité du service public et des lois qui le régissent, de son bon fonctionnement et des impératifs d'ordre public, de sécurité, de santé et d'hygiène.

– Donc, c'est oui ou c'est non ?

– C'est oui, sous certaines conditions, par exemple, tu ne peux pas faire ta prière sur un lieu de passage comme le trottoir par exemple, en sachant que tu vas gêner la circulation, mais dans un parc par exemple ou tout autre endroit discret pourquoi pas, et seulement en cas de besoin. Il est important aussi pour nous, musulmans, de donner une bonne image de notre religion, de ne pas laisser les autres citoyens imaginer qu'on est en train de les envahir en tentant d'islamiser le pays.

– Bin non Monsieur ! pas partout, on m'a dit qu'à l'école c'est interdit de prier !

– Alors à l'école, la laïcité à pris en effet, une autre voie parallèle, une directive plus stricte. Tout débute avec la loi du 7 juillet 1904, dite loi Combes, qui interdit l'enseignement en France à toutes les institutions religieuses et a entraîné la réorganisation de l'enseignement confessionnel et l'ouverture de nombreuses écoles privées.

Pendant pratiquement un siècle, seul, le corps enseignant et son administration devaient faire preuve de neutralité devant les élèves (les usagers) de l'enseignement public.

Mais vers la fin des années 80, le voile islamique en France provoque des polémiques dans les médias et la classe politique qui mettent principalement en balance la liberté de culte et la laïcité à la française, d'ailleurs certains recours sont allés jusqu'au Conseil d'État, sans qu'une jurisprudence claire ne s'établisse. Le statut politique de la question n'aide pas à la sérénité des débats. Une solution législative est donc envisagée.





C'est la fameuse loi de 2004 qui interdit d'arborer ostensiblement tout signe d'appartenance religieuse y compris aux élèves, c'est-à-dire aux usagers du service public qui, jusqu'alors en était épargnés.

– Ok, Monsieur, on a quand même l'impression que c'est l'islam qui est visé, à travers cette loi.

– En effet, beaucoup d'hommes et de femmes politiques ainsi que des intellectuels français utilisent la laïcité pour imposer leur vision de la société moderne et accusent « le voile » d'assujettissement et de soumission de la femme à l'homme, ce qui constitue une atteinte aux valeurs républicaines qui garantissent l'égalité entre les hommes et les femmes. Mais aussi pour d'autres, qui y voient une « volonté sournoise » d'islamiser l'espace public, en affichant des voiles « islamiques » comme des étendards partout dans la rue, bien sûr selon leur interprétation.

Toutes ces suspicions et tensions communautaires se sont intensifiées avec les attentats qui se sont succédé de 2015 à nos jours et ces tentations ne se sont pas du tout apaisées, au contraire, elles ont augmenté encore plus après les exactions commises en octobre 2023 sur les territoires occupés par Israël. En effet, au lieu d'exporter la paix vers le moyen orient, on a importé ce conflit en France, entre ceux qui accusent Hamas d'avoir massacré des centaines d'Israéliens qui habitaient près de la bande Ghaza et les autres qui dénoncent les bombardements aveugles sur Ghaza et qui ont provoqué la mort de dizaines de milliers de civils.

Et tous ces événements n'ont fait que creusé encore plus le fossé qui sépare la composante musulmane de France et une bonne partie du reste de communauté nationale, la situation malheureusement se dégrade et si on ne fait rien, on peut craindre le pire. Inchallah Salamat.

C'est pour cela qu'il est urgent d'agir en faveur du vivre ensemble par la promotion du dialogue inter-convictionnel et des discussions basées sur le respect d'autrui et des convictions de chacun, mais surtout sur le socle des lois et valeurs républicaines.

Un grand défi vous attend les enfants et dont l'enjeu est votre existence-même et la paix dans notre pays et dans le monde...





Résonances abrahamiques

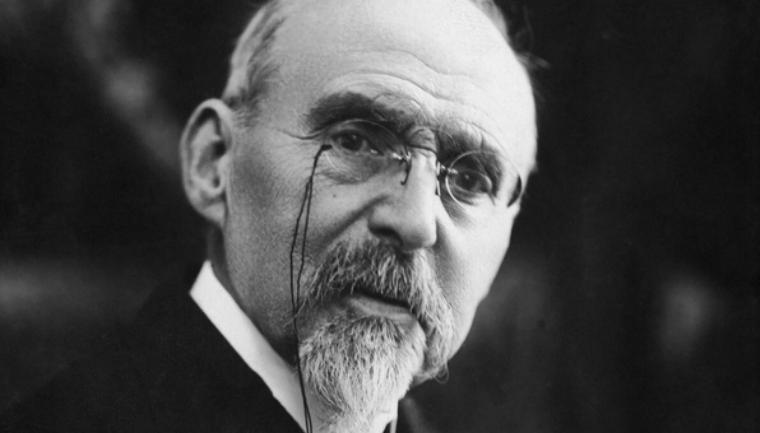
10 | LOI DE 1905 : LE RÔLE MÉCONNNU DES RELIGIONS

Par Raphaël Georgy

En 1905, le rapporteur de la loi sur la laïcité, Aristide Briand, la conçoit comme un compromis entre députés anticlériaux souhaitant réduire l'influence de l'Église catholique dans la société et catholiques modérés, alors que le Vatican s'y oppose vigoureusement. Pourtant, protestants, juifs et catholiques joueront un rôle décisif pour infléchir la loi, chacun à leur manière.

Quand le président français Émile Loubet rend visite en avril 1904 à Rome au roi Victor-Emmanuel III et à la reine Hélène d'Italie sans passer d'abord par le Vatican, le pape Pie X le prend comme une offense personnelle. Et il le fait savoir. Depuis la prise de Rome par les troupes italiennes en 1870, les papes se proclamaient « prisonniers du Vatican » et refusaient de reconnaître le royaume d'Italie. Premier acte. Le 7 juillet suivant en France, la loi Combes interdit aux congrégations religieuses, principalement catholiques, d'enseigner. Deuxième acte. Le 29 juillet, le gouvernement français rappelle son ambassadeur près le Saint-Siège, marquant la rupture des relations diplomatiques avec le Vatican. C'est dans ce contexte tendu que sera votée la loi de 1905 sur la séparation des Églises et de l'État le 9 décembre 1905. En réalité, toutes les religions, par leur opposition ou leur soutien, auront une influence importante sur cette loi. Parmi elles, les protestants français comptent des militants parmi les plus favorables à l'esprit

et l'organisation de la séparation, bien que la majorité trouve le concordat très confortable. Contrairement au catholicisme romain, pour qui l'union du trône et de l'autel reste un idéal, les protestants ont développé depuis le XIX^e siècle une théologie de la séparation de l'Église et de l'État. Pour Alexandre Vinet en Suisse ou Edmond Schérer en France, l'Église ne peut accomplir librement sa vocation spirituelle que si elle s'affranchit de la tutelle financière et administrative de l'État. La commission parlementaire chargée d'élaborer le projet de loi est présidée par Ferdinand Buisson, connu pour son engagement protestant libéral, aux côtés d'Aristide Briand rapporteur. Ce dernier compte parmi ses plus proches collaborateurs Louis Méjean, fils et frère de pasteurs, haut fonctionnaire et dernier directeur de l'administration autonome des cultes. De son côté, Raoul Allier, professeur à la Faculté de théologie protestante de Paris, attaque dans la presse le projet initial d'Émile Combes, qui prévoyait une séparation stricte, assortie de contrôles policiers et d'un système qui interdisait pratiquement les unions nationales pour briser l'unité de l'Église catholique. Le professeur soutient que si l'État prétend respecter la liberté de conscience, il doit respecter la manière dont les croyants s'organisent. Cette campagne, ajoutée au refus des catholiques, va infléchir le projet de loi initial vers un régime plus libéral et non plus en opposition frontale aux cultes.



Ferdinand Buisson

Ensuite, l'association cultuelle type 1905 correspond à l'organisation de l'église locale protestante : gérée par une assemblée générale, un conseil d'administration, de manière horizontale et démocratique. Pour les catholiques en revanche, ce modèle ne faisait aucune place à l'autorité de l'évêque, consubstantiel à l'organisation de l'Église catholique dans tous les pays où elle se trouve. Cette pomme de discorde ne sera résolue que plusieurs décennies plus tard. « *Les associations cultuelles, très restrictives, ont d'abord été écrites pour éviter qu'elles puissent jouer un rôle politique*, explique l'historien André Encrevé, interrogé par Iqra. *Elles peuvent seulement célébrer des cultes, ce qui pose un problème actuel aux protestants qui les ont acceptées : pour les activités de jeunesse, par exemple, il faut créer des associations spécifiques.* »

Le Grand Rabbin Zadoc Kahn



La loi de 1905 est également soutenue par les juifs français, qui y voient l'aboutissement de leur émancipation. Si la Révolution leur avait donné la citoyenneté française, la loi de 1905 supprime la distinction entre cultes reconnus et non reconnus. Là aussi, la théologie juive n'est pas la théologie catholique. Le Grand Rabbin Zadoc Kahn s'appuie le principe talmudique qui veut que « *la loi du royaume est la loi* » et défend un légalisme strict, d'autant plus face à l'antisémitisme exprimé durant l'Affaire Dreyfus (1894-1906). Le judaïsme contribue également à la loi de 1905 en demandant à l'État de préserver les rites en matière d'enterrement et d'abattage rituel. Malgré la neutralité des cimetières, imposée depuis 1881, l'administration accepte que les tombes de même confession soient regroupées pour respecter les préoccupations religieuses. En matière d'abattage rituel, l'État accepte que la taxe d'abattage soit intégrée au financement des associations cultuelles, reconnaissant sa dimension cultuelle légitime

Mais la contribution des catholiques, par la modération de certains et l'intransigeance des autres, amènera les députés à trouver des arrangements et éviter une confrontation directe qui aurait pu mener à la guerre civile. Face à une Chambre des députés qui prévoyait des peines de prison pour les prêtres critiquant le gouvernement en chaire, le député catholique Albert de Mun obtient qu'elles soient réservées aux appels à la sédition, préservant une certaine liberté de parole religieuse. Ensuite, alors que la gauche radicale voulait que n'importe quelle association de citoyens puisse réclamer l'église du village, pour favoriser un catholicisme indépendant de Rome au risque de susciter des schismes, les députés catholiques obtiennent, avec l'appui inattendu de Jean Jaurès, qu'elles soient réservées aux associations qui se conforment aux « *règles d'organisation générale du culte dont elles se proposent d'assurer l'exercice* ». La précision est de taille. La République laïque reconnaît en creux que l'organisation du culte catholique dépend des évêques et de Rome. C'est une victoire importante pour l'Église catholique.



Jean Jaurès à l'Assemblée, en 1905

Mais quelques mois après le vote de la loi, le pape condamne dans l'encyclique *Vehementer Nos* le principe même de séparation, qui serait injurieux contre Dieu, et interdit aux catholiques de former des associations cultuelles sous le nouveau régime de 1905. Par ailleurs, la crise des inventaires des biens du clergé, prévue par l'article 3 pour évaluer les biens avant dévolution, tourne à l'affrontement physique. En Haute-Loire, en Flandres et en Bretagne, les fidèles catholiques défendent leurs églises avec des fourches et des bâtons. La mort d'un manifestant entraîne le lendemain la chute du gouvernement.

Face au refus des catholiques d'entrer dans le cadre de la loi de 1905, Aristide Briand choisit l'apaisement. En janvier 1907, l'État accepte que les curés occupent légalement les églises comme « occupants sans titre ». En 1908, puisque l'Église catholique refuse de recevoir les biens inventoriés, l'État décide qu'ils deviendront propriété des communes et de l'État. L'Église perd donc son patrimoine financier et immobilier, mais elle en obtient l'usage gratuit, perpétuel et sans charges d'entretien, les plus grosses réparations incom-

bant aux communes propriétaires des 40 000 églises de France. C'est une concession considérable de la République vis-à-vis des cultes.

« La séparation de 1905 n'a donc nullement conduit à une réduction du catholicisme à la sphère privée, mais elle a transformé sa participation à la sphère publique », analyse le sociologue Jean Baubérot dans son livre *Laïcité 1905-2005, entre passion et raison* (Seuil, 2004).

Le conflit ne sera résolu qu'en 1924. Après la Première Guerre mondiale, la France et le pape Pie XI trouvent un nouvel accord. L'Église catholique accepte de former des associations, mais elles seront diocésaines, c'est-à-dire placées au niveau de l'évêque, et non paroissiales au niveau du curé, afin de s'adapter à la forme canonique de l'Église. Presque au même moment, la France décide que la loi de 1905 ne s'appliquera pas en Alsace-Moselle, départe-

Cathédrale de Strasbourg, Alsace



Ph © Felix Kürschilgen

Cominac, Haute-Ariège, le 9 décembre 1905 : des fidèles réunis contre l'inventaire des biens de leur église



Ph © Archives départementales de l'Ariège

ments revenus à la France en 1918, où les populations et les représentants religieux exigeaient le maintien du Concordat local.

Encore aujourd'hui, les prêtres, pasteurs et rabbins y sont toujours salariés par l'État et un enseignement religieux est dispensé à l'école publique.

Mère Teresa

UNE VIE DE COMPASSION ET DE SILENCE

Par Cheikh Ahmed Moussa

Par un matin d'été de l'année 1910, naquit Anjezë Gonxhe Bojaxhiu, dans la ville de Skopje, où les maisons modestes et les ruelles étroites vibraient d'une quiétude familière. L'enfant ignorait encore que son cœur finirait par embrasser le monde entier, et que son nom deviendrait plus tard un symbole universel de miséricorde.

À dix-huit ans, en 1928, elle quitta sa maison et partit pour l'Irlande afin de rejoindre les sœurs de Loreto. Ce départ marqua le début d'un long chemin de silence et de contemplation, et constitua la première étape vers un destin que seuls peuvent discerner ceux qui observent attentivement le cœur d'un être en quête de sens.

Elle arriva à Calcutta, en Inde, en 1929, une ville où la pauvreté et le tumulte semblent retenir le souffle. Elle travailla comme enseignante, apprit le bengali et passa ses journées entre les salles de classe et les livres. Pourtant, son cœur demeurait ouvert à la détresse qui l'entourait. C'est là que commença son chemin de compassion profonde, où chaque sourire et chaque larme devenaient une leçon d'humanité.

Lors d'un voyage en train vers Darjeeling, en 1946, elle ressentit ce qu'elle appela « un appel dans l'appel ». Une minute de silence qui bouleversa à jamais le cours de sa vie ; un instant où elle décida de se consacrer aux plus pauvres parmi les pauvres, loin des couloirs familiers du couvent.

C'est ainsi qu'en 1948, elle quitta l'habit religieux et revêtit un simple sari blanc bordé de bleu pour descendre au milieu des déshérités et des sans-abris de Calcutta. Dans ces ruelles étroites, elle entreprit de soigner les malades et d'accompagner les nécessiteux, convaincue qu'un geste de tendresse porte parfois un message plus profond que les mots.

En 1950, elle fonda sa congrégation, les « Missionaries of Charity », les Missionnaires de la Charité, afin d'étendre son œuvre de compassion aux hôpitaux, aux foyers pour enfants, pour personnes âgées et pour malades. L'aventure avait commencé dans une petite chambre ; elle est aujourd'hui devenue une organisation présente dans des dizaines de pays, chaque lieu portant la trace de son amour et de son dévouement.

En 1979, elle reçut le prix Nobel de la paix et rappela au monde que la véritable force de l'être humain ne réside ni dans la richesse ni dans le pouvoir, mais dans la compassion. Cette distinction ne changea rien à son humilité ; elle ne fit que confirmer le sens profond de sa vie : servir les pauvres demeure plus important que n'importe quel hommage.

Les années passèrent, mais sa détermination ne fléchit jamais. Malgré la maladie et la faiblesse du corps, elle continua de diriger sa congrégation, de visiter les malades et les sans-abris, et de bâtir en chaque cœur éprouvé un petit monde de compassion.

Le 5 septembre 1997, Mère Teresa s'éteignit à Calcutta. Elle laissa derrière elle un héritage de bonté et d'humilité, un message affirmant que la miséricorde ne connaît pas de frontières et que chacun peut, par une vie simple et fidèle, changer quelque chose dans le monde.

Le 19 octobre 2003, elle fut béatifiée par le pape Jean-Paul II au Vatican, devenant ainsi « sainte Teresa de Calcutta ». Elle s'imposa dès lors comme un symbole universel de compassion et de générosité.



Récits célestes

68 | L'HISTOIRE DE YOUSEF, PAIX SUR LUI, DANS SON MINISTÈRE EN ÉGYPTE

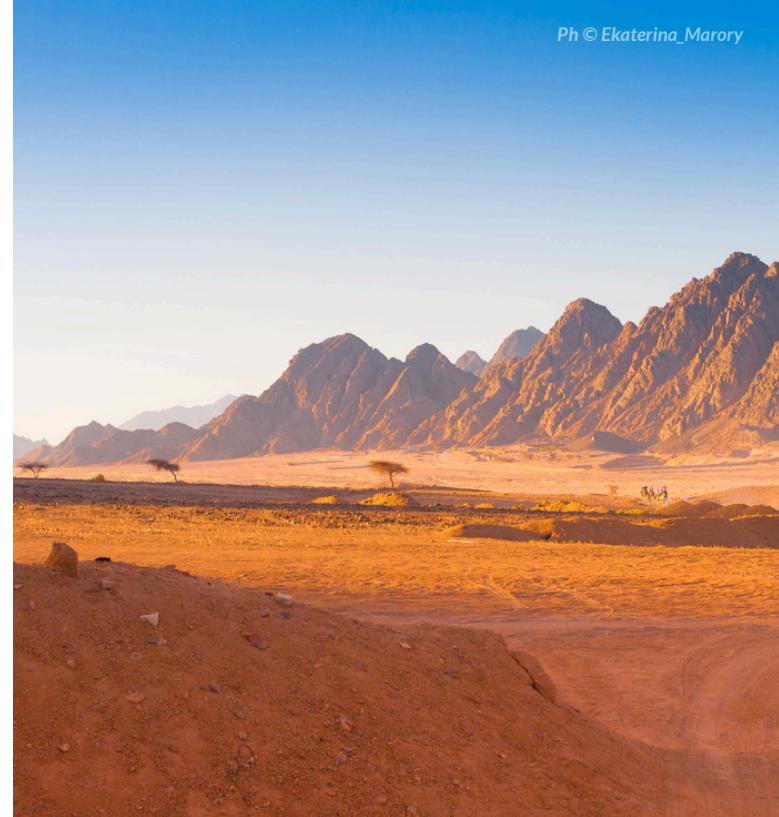
Par Cheikh Mohamed Amine Haddou

Le prophète d'Allah, Youcef, paix sur lui, fut conduit en Égypte lorsque ses frères prétendirent qu'il était un esclave et le vendirent à des voyageurs venus puiser de l'eau près du puits où ils l'avaient abandonné. Ceux-ci le cédèrent au « Aziz » d'Égypte, le gouverneur de la ville, qui décela aussitôt en lui des signes d'excellence et recommanda à son épouse de bien le traiter. Le Très-Haut dit :

« Celui qui l'avait acheté en Égypte dit à sa femme : "Accueille-le avec bonté ; peut-être nous sera-t-il utile, ou le prendrons-nous pour fils." C'est ainsi que Nous avons établi Youcef dans ce pays, afin de lui enseigner l'interprétation des récits. Allah a toujours pleine maîtrise de Ses desseins, mais la plupart des gens ne le savent pas. »

SOURATE YOUSEF, VERSET 21

Youcef vécut un certain temps dans la maison de l'Aziz. Puis, à la suite d'une épreuve des plus rudes, il fut jeté en prison injustement. Or le roi fit un songe et demanda à ceux qui étaient versés dans l'art de l'interprétation, c'est-à-dire les spécialistes de l'exégèse des rêves et des visions, d'en donner l'explication. Incapables d'en saisir le sens, ils avouèrent leur insuffisance et allèrent jusqu'à nier que ce songe pût relever des visions susceptibles d'être interprétées. Les gens se tournèrent



alors vers Youcef, paix sur lui, qui se trouvait encore incarcéré [1], et il en donna l'interprétation. Il y ajouta même des orientations et des conseils sur la manière d'affronter la crise annoncée, avant qu'elle n'advienne et après qu'elle se serait produite. Le Très-Haut dit, relatant cet épisode : « *Le roi dit : "Je vois en songe sept vaches grasses dévorées par sept vaches maigres, ainsi que sept épis verts et d'autres, totalement desséchés. Dignitaires de la cour, éclairez-moi sur mon rêve, si vous êtes capables d'en donner l'interprétation."* Ils répondirent : « *Ce ne sont que des rêves confus ; quant à l'interprétation des songes, nous n'en savons rien.* » Alors celui des deux prisonniers qui avait survécu et s'était souvenu de Youcef après un long temps dit : « *Je vous en donnerai l'explication ; envoyez-moi donc vers lui.* » Il se rendit auprès de Youcef et lui dit : « *Youcef, homme de vérité, donne-nous l'interprétation de ces sept vaches grasses que dévorent sept vaches maigres, et de ces sept épis verts et d'autres desséchés. Peut-être pourrai-je retourner vers les gens afin qu'ils comprennent.* » Youcef dit : « *Vous cultiverez la terre pendant sept années consécutives ; ce que vous récolterez, laissez-le dans ses épis, sauf la faible part que vous consommerez. Puis viendront sept années rudes qui dévoreront ce que vous*



aurez préparé pour elles, à l'exception du peu que vous conserverez avec soin. Ensuite viendra une année où les gens seront secourus par la pluie et où ils pourront presser (le fruit des moissons)». » (Sourate Youcef, versets de 43 à 49).

La vision s'accomplit exactement selon l'interprétation qu'en avait donnée Youcef. Le roi et ses ministres suivirent ses conseils et ses orientations pour affronter la crise, si bien qu'ils en sortirent indemnes. Le roi, admiratif devant la sagesse de Youcef, exprima alors le désir de le rencontrer et envoya quelqu'un le chercher en prison. Le Très-Haut dit : « **Le roi dit : "Amenez-le-moi."** » (Sourate Youcef, verset 50). Youcef refusa toutefois de quitter la prison avant que son innocence ne soit pleinement établie concernant l'accusation dont il avait été injustement chargé. L'affaire se déroula ainsi conformément à ce qu'il avait exigé.

Une fois l'innocence de Youcef pleinement reconnue, le roi d'Égypte désirait ardemment le compter parmi ses proches conseillers et l'intégrer au cercle de ses ministres et dignitaires, car il avait constaté en lui la probité, le savoir et une rare excellence. Le Très-Haut dit : « **Le roi dit : "Amenez-le-moi ; je veux l'attacher à ma personne."** Et lorsqu'il lui eut parlé, il dit : «En ce jour, tu jouis auprès de nous d'un rang établi et d'une entière confiance». » (Sourate Youcef, verset 54).

Lorsque le roi proposa donc à Youcef une charge au sein de son administration, ce dernier suggéra d'être nommé responsable des trésors d'Égypte, c'est-à-dire préposé à leur gestion, à leur garde et à tout ce qui relevait de leur administration, estimant posséder les qualités nécessaires pour assumer une telle fonction, ainsi que la compétence et la rigueur qu'elle exigeait. Allah, Le Très-Haut dit : « **Il dit : "Confie-moi les trésors du pays ; je suis bon gardien et homme de savoir".** » (Sourate Youcef, verset 55).

Certains exégètes ont écrit : « **Le fait que Youcef, paix sur lui, ait proposé lui-même d'être investi de cette charge relève de la préparation intérieure à se consacrer aux intérêts de la communauté, selon la voie des gens de vertu et d'excellence, dont les**

âmes s'épanouissent à mettre leur science au service du bien commun. C'est pourquoi il ne demanda ni richesse personnelle, ni avantage matériel de ce monde ; il demanda plutôt à être chargé des trésors du royaume afin de préserver les biens, d'en assurer une répartition juste, et de faire preuve de sollicitude envers la population dans leur collecte et dans leur distribution à ceux auxquels ils étaient destinés. » (Ibn 'Āshūr, At-Tahrir wa-Tanwir, vol. 13, p. 8.)

Telle fut la destinée de Youcef : voir son sort aboutir à devenir ministre en Égypte, cette terre qui n'était ni la sienne ni celle de ses ancêtres. Il devint pourtant l'un des meilleurs ministres qu'ait connus l'Égypte de cette époque et l'un de ses plus habiles administrateurs, comme en témoigne son attitude exemplaire face à la crise provoquée par la famine qui frappa le pays et les contrées voisines. Allah, Le Tout-Puissant, dit : « **C'est ainsi que Nous affermîmes Youcef dans le pays : il s'y établissait où il voulait. Nous accordons Notre miséricorde à qui Nous voulons, et Nous ne laissons pas perdre la récompense des bienfaisants.** » (Sourate Youcef, verset 56)

[1] Ibn Kathîr dit : « *Cette vision faite par le roi d'Égypte fait partie de ce que Dieu, exalté soit-Il, avait prédestiné pour être la cause de la sortie de Youcef, paix sur lui, de la prison, en homme honoré et élevé en dignité. En effet, le roi avait vu ce songe qui le frappa d'effroi et l'étonna quant à sa signification et à son interprétation. Il convoqua alors les prêtres, les notables de son royaume et ses émirs, leur raconta ce qu'il avait vu et leur demanda d'en donner l'interprétation. Mais ils ne surent rien en dire et s'excusèrent auprès de lui, affirmant qu'il ne s'agissait que de "rêves confus", c'est-à-dire un mélange de visions sans cohérence dont ce songe relevait selon eux... Le roi reconnut alors le mérite de Youcef, paix sur lui, la profondeur de son savoir et la précision de son discernement dans l'interprétation des rêves. Il dit donc : "Amenez-le-moi", autrement dit : faites-le sortir de prison et conduisez-le en ma présence.* » (Tafsîr Ibn Kathîr, 2/251-252)



SABIL AL-IMAN

*éclats spirituel
de la semaine*

89

LUMIÈRE DE 1926,
ESPÉRANCE POUR
AUJOURD'HUI

Au cœur des jours qui passent et des nuits qui veillent,
La foi trace des sentiers que seule l'âme recueille.
Entre l'histoire et la vie, une lumière s'éveille...
Et l'homme avance, humble, guidé par les signes du Ciel.



QUAND L'HISTOIRE ÉCLAIRE LA FOI : 1926, UNE LEÇON DE DIGNITÉ

Marcher sur le chemin de l'Imân, c'est parfois revenir vers les pages anciennes pour mieux comprendre le présent.

En 1926, au lendemain d'une guerre qui avait brisé des millions de vies, la France reconnaissait officiellement le sacrifice de ses soldats musulmans. La construction de la Mosquée de Paris n'était pas seulement un geste architectural, ni même uniquement un geste politique : c'était un acte moral, presque une reconnaissance spirituelle envers ceux qui étaient tombés loin de leurs familles, en prononçant les paroles du *tawhid* sur les champs de bataille.

Ce geste est né d'une réalité simple : la fidélité n'a pas de religion, et la gratitude n'a pas d'ennemis.

Si Kaddour Benghabrit, premier recteur, avançait avec un mot d'ordre clair : honorer les morts, protéger les vivants, et offrir à la France un lieu de paix pour ses enfants musulmans.

Cette époque nous rappelle que la foi s'inscrit souvent silencieusement dans l'histoire.

Elle n'impose pas, elle propose.

Elle n'écrase pas, elle élève.

Elle n'humilie pas, elle guérit.

Ce que ces années ont transmis, c'est une vérité intemporelle : lorsque l'homme agit avec justice, Dieu ouvre les chemins de la miséricorde.

AUJOURD'HUI : UNE FOI DISCRÈTE, UNE PRÉSENCE FIDÈLE

Un siècle après, le décor a changé mais l'essentiel demeure.

Les musulmans de France vivent leur foi sans bruit. Ils travaillent, construisent, soignent, enseignent, servent. Ils prient à l'aube avant d'al-



d'aller prendre leur service, ils rompent leur jeûne dans le métro, ils sourient malgré les incompréhensions, ils éduquent leurs enfants à la bonté, à la pudeur, au respect. Cette présence quotidienne est une forme de spiritualité silencieuse. Elle rappelle que l'Imân n'est pas seulement dans les mots, mais dans les gestes du matin : le salut donné au voisin, la patience dans l'épreuve, le pardon offert à celui qui blesse, l'aumône glissée discrètement dans la main d'un pauvre.

Entre 1926 et aujourd'hui, un fil invisible relie les générations : le désir de vivre la foi avec dignité, loyauté, et paix.

Dans les débats modernes, souvent bruyants, parfois agressifs, la réponse la plus forte reste la même qu'autrefois : être un témoin du bien.

Rester droit lorsque le vent souffle. Rester doux lorsque la parole blesse. Et rappeler, par sa présence et sa conduite, que « **Dieu est avec ceux qui font le bien** » (Coran 29 :69).

SUR LE CHEMIN : FOI, ESPÉRANCE ET LUMIÈRE

Sabil al-Imân est un chemin exigeant mais lumineux.

Il enseigne que la foi ne se mesure pas à la facilité des jours, mais à la manière d'avancer dans les doutes. Il rappelle que la paix intérieure n'est pas un miracle soudain, mais un travail patient, un retour permanent vers Dieu, une purification discrète du cœur.

Ce chemin demande trois choses :

1. De la lucidité

Ne pas nier les difficultés, les incompréhensions ou les injustices. Voir la réalité telle qu'elle est, sans naïveté.

2. De la douceur

Répondre avec calme, même quand le monde s'enflamme. Le Prophète ﷺ disait : « *La douceur n'est jamais présente dans une chose sans l'embellir.* »

3. De la confiance

Croire que, comme hier, Dieu ouvre des portes dans les murs les plus denses. Croire que, comme en 1926, les temps de malaise peuvent devenir les temps de lumière. Croire que chaque acte de bien, même caché, écrit une page que les générations suivantes liront. Ce chemin n'est pas celui de la perfection, mais celui de l'effort sincère, de la présence à Dieu, et de la fidélité à ses valeurs dans une société plurielle.

*Sur les routes de l'Imân où vacille l'étincelle,
L'homme avance, fragile,
mais l'espérance est fidèle.*

Entre hier et demain, une lumière se révèle...

*Et celui qui marche vers Dieu
trouve Sa paix éternelle.*





Invocation

”

Ô Allah,

**Ô Dieu, Toi qui connais les cœurs
mieux qu'eux-mêmes,
Nous Te demandons de nous accorder
la sagesse et la clairvoyance
dans ce temps où les chemins
se croisent et parfois s'opposent.**

**Ô Toi qui rassembles les différences
comme les couleurs d'un même horizon,
Fais de notre époque un temps d'apaisement.**

Amîn ô Seigneur des mondes



Le Hadith de la semaine

85 | L'ÉGALITÉ, LA FRATERNITÉ ET LA LIBERTÉ DANS L'ENSEIGNEMENT PROPHÉTIQUE

Par Cheikh Younes Larbi

D'après Jabir Ibn Abdillah (qu'Allah les agrée), le Prophète (que la prière d'Allah et Son salut soient sur lui) a dit :

« “Ô vous les gens ! Certes votre Seigneur est unique et certes votre père est unique. Il n'y a pas de mérite pour un arabe sur un non-arabe, ni pour un non-arabe sur un arabe, nul à la peau claire sur celui à la peau foncée, ni celui à la peau foncée sur celui à la peau claire, sinon par la piété (la Taqwa). Le plus noble d'entre vous auprès d'Allah est le plus pieux. Ai-je transmis ?” Ils répondirent : “Oui, Ô Messager d'Allah.” Il dit alors : “Que celui qui est présent transmette à celui qui est absent”. »

RAPPORTÉ PAR EL BAYHAQÎ

La mission prophétique, lorsqu'elle a été révélée, a insufflé un esprit moral renouvelant la perception de l'homme envers son semblable. Elle a conjugué l'égalité, garantissant la dignité, la fraternité, diffusant la miséricorde, et la liberté, préservant le libre choix. Le Prophète ﷺ a exposé ces finalités avec clarté lorsqu'il déclara : « Vous êtes tous issus d'Adam, et Adam fut créé de poussière », annulant ainsi tout privilège fondé sur la couleur, l'ethnie ou l'origine, et limitant le critère de distinction à la piété et aux bonnes œuvres.



Ces principes se manifestèrent concrètement dans la société prophétique, que le Prophète ﷺ façonna sur la justice, la bienveillance et la protection de la dignité humaine. Lorsqu'un jour, le Prophète ﷺ choisit Bilâl El Habashî (l'Abyssinien) comme *mu'adhdhin* de la communauté, ce fut une leçon pratique de démantèlement des clivages tribaux et une affirmation que la supériorité ne tient ni à la couleur ni à la lignée, mais à la foi et à la sincérité. Cet événement marqua profondément les compagnons : ils comprirent que la proximité du Prophète ﷺ et l'accès aux responsabilités majeures ne s'obtiennent ni par faveur ni par appartenance tribale, mais par compétence et mérite.

Bilâl possédait une voix douce et mélodieuse, parfaitement adaptée à la transmission de l'appel à la prière et à son influence sur les cœurs, tandis que 'Abd Allah ibn Zayd, de souche Quraychite, issu du même peuple que le Prophète ﷺ, eut la vision de l'adhan en songe et en transmit les paroles au Prophète. Grâce à la clarté et à la maîtrise de Bilâl dans l'appel à la prière, le Prophète ﷺ le préféra à d'autres, en dépit des différences d'origine. Ainsi apparaissait l'égalité comme une valeur vivante, brisant les barrières psychologiques et sociales, et révélant que la véritable distinction repose sur la piété, les œuvres vertueuses et la compétence, non sur la lignée ou la couleur.

Lors de l'établissement de la fraternité entre les Mouhâjiroûn et les Ansâr, le Prophète les associa, les uns aux autres, conférant à la communauté une force sociale nouvelle. Les Compagnons apprirent que le partage et la responsabilité collective constituent le fondement de la solidarité. Les différences naturelles entre les individus ne furent pas abolies, mais les distinctions injustes, celles qui corrompent les relations, furent effacées. Partant de là, Le croyant en vint à regarder son frère comme un prolongement de lui-même, et non comme un rival ou un étranger.

Quant à la liberté, elle se manifesta lorsque le Prophète ﷺ ordonna aux musulmans la Hijra de La Mecque vers Médine. Nul ne fut contraint par la force ; le Prophète ﷺ expliqua la sagesse de cette démarche, ses risques et ses bénéfices, laissant à chacun sa libre décision. Chacun choisit selon ses capacités et sa préparation intérieure ; ainsi, l'Hégire fut un acte mûrement consenti, fondé sur la compréhension personnelle de la responsabilité devant Allah et devant les hommes.

Étant donné que le musulman vivant en terre d'exil affronte divers défis : discrimination raciale ou culturelle, différences de valeurs et de coutumes, etc... Ce hadith prophétique constitue une référence pour orienter la conduite sociale. Il permet de bâtir une communauté soudée et coopérante dans le bien, à l'abri du fanatisme et de l'excès, où les droits des musulmans et des non-musulmans sont placés sur un pied d'égalité. L'individu y apprend que la véritable distinction ne repose ni sur l'origine ni sur la couleur, mais sur les actes et la piété.

Ainsi, l'égalité renforce la confiance mutuelle, la fraternité consolide la solidarité entre les membres de la communauté, et la liberté élève le sens de la responsabilité, tant individuelle que collective. Se dessine alors une image pleinement civilisée, révélant l'islam comme une religion de justice et de miséricorde, et encourageant les musulmans à devenir un modèle de coexistence et de réforme.

Le vrai du faux



PROPOS POPULAIRE, ET NON HADITH : 61 | 'LA FOI EST DANS LE CŒUR'

Par Cheikh Rachid Benchikhi

De nombreuses paroles se sont répandues parmi les gens, au point que nombre d'entre eux les considèrent comme des hadiths prophétiques, ou alors pour des textes religieux établis. En réalité, elles n'ont aucune origine authentique ; ce ne sont que des formules populaires célèbres, énoncées dans un style qui imite celui du hadith. En raison de leur forme linguistique ou de leur portée sémantique, on les a rattachées, à tort, à la tradition prophétique.

L'objectif de cette rubrique est donc de mettre en lumière la véritable source et la nature de ces propos, d'en préciser le statut et d'évaluer leur conformité aux critères de la loi religieuse. Elle vise également à clarifier ce que les textes fiables affirment réellement sur leur sens, afin que le croyant soit éclairé et capable de distinguer ce qui relève de la parole

prophétique authentique de ce qui n'est qu'une expression courante, devenue populaire.

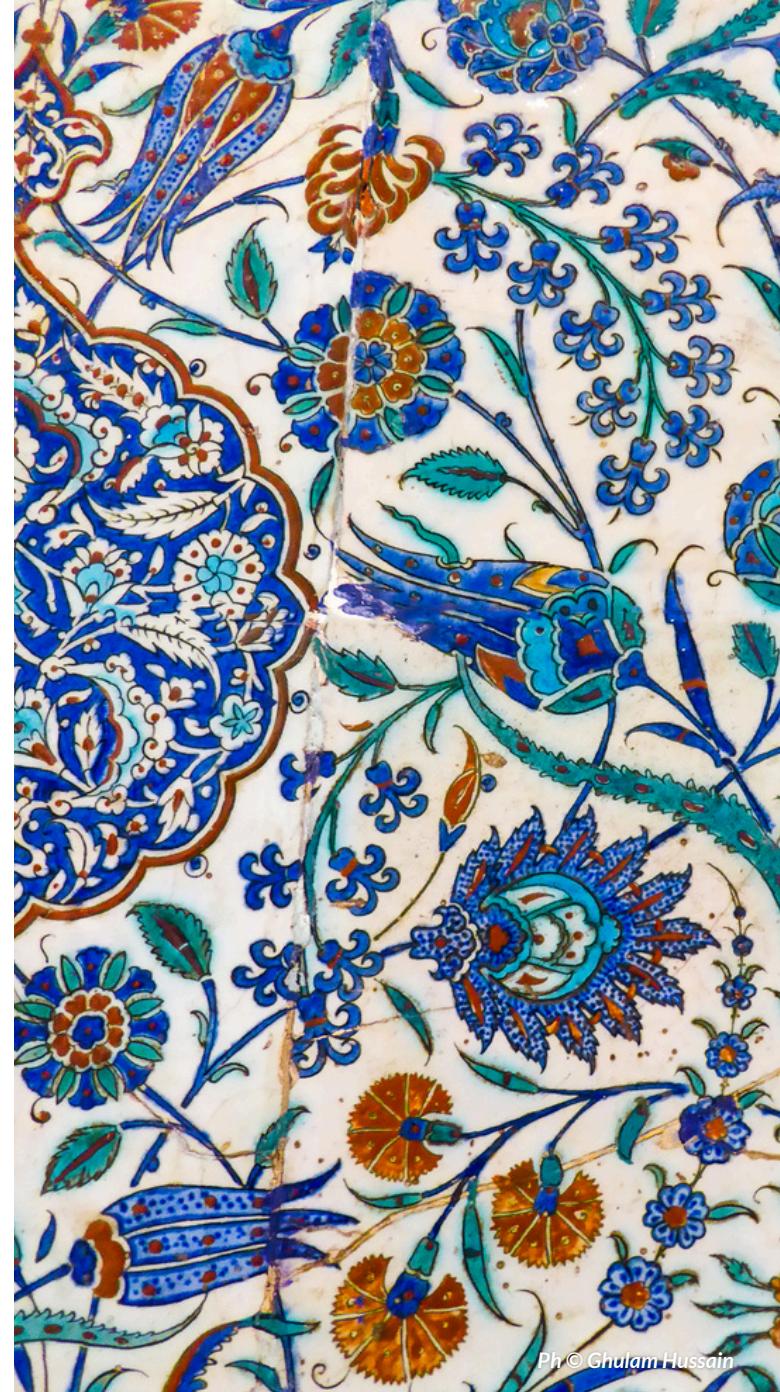
Le propos mis en avant cette semaine est : « *La foi est dans le cœur* ». Une expression que l'on entend souvent, notamment lorsqu'il est question d'une négligence dans l'accomplissement des œuvres d'obéissance, d'un relâchement dans certains devoirs ou de la commission de pratiques répréhensibles. Certains l'emploient pour justifier un comportement qui ne s'accorde pas avec les prescriptions religieuses, sous prétexte que seule compte l'intention intérieure et que la foi n'aurait aucun lien avec les actes visibles. Elle se glisse discrètement dans les conversations et refait surface sur les lèvres dès qu'un devoir semble pesant ou qu'un engagement apparaît contraignant.

Si l'on replace cette formule dans la balance de la loi religieuse, quant à son principe, on dira certes : oui, le cœur est bien le lieu de la foi. Le Très-Haut a dit : « ... alors que la foi n'est pas encore entrée dans vos cœurs ». Cependant, la religion n'a jamais réduit la foi à une simple conviction intérieure : elle l'a liée à la parole et à l'action, faisant de l'œuvre accomplie la preuve de la foi et le signe de sa véracité. La foi, comme l'enseignent les savants, consiste en une conviction du cœur, une parole exprimée par la langue et des actes réalisés par les membres et les organes.

Et une foi qui se cacherait uniquement dans le seul cœur... ressemble à une graine qui ne germe pas. La vocation de la foi n'est pas de demeurer immobile au-dedans, mais de circuler dans tout le corps : adoucir la parole, guider les membres et redresser la démarche.

Et lorsque le Noble Coran, décrit les croyants, il ne se contente pas d'évoquer les cœurs ; il tisse un portrait complet. Le Très-Haut dit : « Les vrais croyants sont seulement ceux dont les cœurs frémissent lorsque Allah est mentionné, et lorsque Ses versets leur sont récités, leur foi s'en trouve renforcée, et qui placent leur confiance en leur Seigneur. Ceux qui accomplissent la prière et qui dépensent de ce que Nous leur avons accordé. Ceux-là sont véritablement les croyants. Ils auront des degrés élevés auprès de leur Seigneur, ainsi que pardon et noble subsistance. » (El-Anfâl, 2-4)

Oui, la foi véritable et sincère se manifeste par des cœurs humbles, des langues qui invoquent, des mains qui donnent, des âmes qui s'élèvent. Et si la foi n'était qu'un simple ressenti intérieur, ses différentes branches, mentionnées par le Prophète ﷺ, n'auraient jamais pu se manifester. Il a dit : « *La foi comporte plus de soixante, ou plus de soixante-dix, branches ; la meilleure est l'affirmation : "Il n'est de divinité que Dieu", et la plus humble consiste à enlever un obstacle du chemin. La pudeur est aussi une branche de la foi.* » (Rapporté par El-Boukhârî et Mouslim). Une parole bienveillante, le fait d'écartier ce qui peut nuire, une pudeur qui oriente la conduite : autant de signes qui témoignent que la foi ne s'accomplit pleinement que lorsqu'elle se traduit par des actes visibles.



Ph © Ghulam Hussain

En conclusion, l'expression « *la foi est dans le cœur* » n'est ni un hadith ni une parole prophétique transmise. Quant à son sens, de manière générale, on peut dire que la foi, dans son aspect doctrinal, a bien pour siège le cœur. Toutefois, lorsque le cœur croit véritablement, il ne peut retenir sa foi ; il la manifeste sous forme de vertu morale, de prière, de crainte révérencielle et de pudeur.

La foi ne se voit pas à l'œil nu, mais ses effets, eux, sont perceptibles... et si ces effets viennent à disparaître, il faut se demander où sa lumière s'est éclipsée.

Mizan El-Qadhabaya

LES AFFAIRES CONTEMPORAINES
À LA LUMIÈRE DU TEXTE ET DE LA SAGESSE

7 | LA COEXISTENCE EN OCCIDENT : RÉALITÉ TANGIBLE OU ESPOIR À ATTEINDRE ?

Par Cheikh Younes Larbi

Chers lecteurs, bienvenue dans ce numéro de notre revue, où nous abordons, dans notre rubrique, une question cruciale que se pose tout musulman vivant dans un pays non musulman : est-il possible pour les musulmans de coexister avec les non-musulmans en Occident ? Cette interrogation n'est pas purement théorique, mais constitue une expérience quotidienne que rencontre le croyant dans sa vie pratique, dans ses interactions avec les voisins, les collègues de travail et les amis issus de diverses cultures et religions.

UN DEVOIR NÉ DU LIVRE

L'islam érige la coexistence en un principe fondamental fondé sur une vision morale et pratique cohérente. Le Noble Coran affirme l'unité de l'origine humaine et la diversité des peuples, qu'il considère comme une occasion de coopé-

ration : « Ô vous les hommes ! Nous vous avons créés d'un homme et d'une femme, et Nous avons fait de vous des peuples et des tribus afin que vous vous connaissiez » (sourate Al-Houjourat, verset 13).

Ce verset constitue une règle concrète qui fonde le respect mutuel entre les différentes races et cultures, et précise que la véritable distinction ne réside ni dans la couleur ni dans l'ascendance, mais dans la piété et les œuvres vertueuses. À la lumière de ce principe coranique, il apparaît que la coexistence avec les non-musulmans en Occident est un devoir religieux et un moyen d'instaurer la confiance et la solidarité sociale.

Le Prophète ﷺ a également montré aux musulmans la voie de la coexistence à travers son expérience concrète à Médine,

UNE VOIE MONTRÉE PAR LE PROPHÈTE ﷺ

où il établit une société pluri-religieuse et pluriculturelle. Par la Constitution de Médine, il définissait les droits et les devoirs de chacun. Cette charte garantissait aux juifs et aux autres non-musulmans la liberté de pratiquer leurs cultes, tout en assurant la sécurité de leurs personnes et la protection de leurs biens, et en imposant à tous la justice et l'égalité.

Cette expérience historique constitue un modèle explicite que l'on peut transposer aujourd'hui dans les sociétés occidentales. Elle démontre que l'islam n'est nullement opposé à la vie au sein d'une communauté religieusement diverse, mais qu'il offre au contraire des mécanismes concrets permettant d'assurer le respect des droits et la sauvegarde des intérêts communs.

DES FONDE- MENTS ÉVIDENTS

La coexistence en islam repose sur des fondements nettement établis : l'unité de l'origine humaine, la miséricorde dans les relations, et le respect de ceux qui divergent, tout en demeurant fermement attachés à sa foi. Ces principes n'impliquent nullement l'abandon des constantes religieuses ; ils préservent l'identité islamique tout en renforçant la coopération et la compréhension mutuelle. La miséricorde, comme le rappelle le Très-Haut : « **Et Nous ne t'avons envoyé qu'en miséricorde pour les mondes** » (El-Anbiyâ' : 107), n'est pas un simple sentiment, mais une règle pratique dans toutes les interactions du musulman avec les non-

musulmans, que ce soit au travail ou dans la vie sociale.

Quant à l'application pratique en Occident, le respect des autres, la protection des vies, des biens et des honneurs, l'établissement de la justice et le bienfait envers autrui sont des obligations religieuses explicites, comme le dit le Très-Haut : « **Quiconque tue une personne non coupable de meurtre ou de corruption sur terre, c'est comme s'il avait tué tous les hommes** » (El-Mâ'ida : 32), « **Allah vous commande de remettre les dépôts à leurs ayants droit et, lorsque vous jugez entre les gens, de juger avec équité** » (En-Nisa' : 58) ; et « **Allah ne vous défend pas d'être bienfaisants et équitables envers ceux qui ne vous ont pas combattus en religion et ne vous ont pas expulsés de vos demeures. Allah aime les équitables** » (Al-Mumtahana : 8).

Ainsi, la coexistence en Occident devient possible et obligatoire lorsque les musulmans respectent les principes religieux, observent les lois locales et contribuent au service de la société tout en préservant leur identité religieuse. Cette approche ne favorise pas seulement la stabilité sociale et la sécurité, mais fait des musulmans un exemple vivant de justice et de miséricorde, et révèle l'Islam comme une religion capable de s'adapter aux sociétés multiculturelles et multireligieuses tout en conservant ses valeurs essentielles.

UNE APPLICATION AUJOURD'HUI



Notre mosquée



60 | LEVEZ LES YEUX ET DÉCOUVREZ LES MOTS GRAVÉS DANS LA MÉMOIRE DE NOTRE MOSQUÉE PARTIE 6

Par Nassera Benamra

قَدْ تَرَى تَقْلِبَ وَجْهَكَ فِي السَّمَاءِ فَلَنُوَلِّنَّكَ قِبْلَةً
تَرْضَنَّهَا فَوَلَّ وَجْهَكَ شَطْرَ الْمَسْجِدِ الْحَرَامِ وَحَيْثُ
مَا كُنْتُمْ فَوَلُوا وَحْوَهُكُمْ شَطْرَهُ إِنَّ الَّذِينَ أَوْتُوا
الْكِتَابَ لَيَعْلَمُونَ أَنَّهُ الْحَقُّ مِنْ رَبِّهِمْ وَمَا اللَّهُ بِغَفِيرٍ
عَمَّا يَعْمَلُونَ

سورة البقرة، الآية 144

Certes nous te voyons tourner le visage en tous sens dans le ciel. Nous te faisons donc orienter vers une direction qui te plaît. Tourne donc ton visage vers la Mosquée sacrée. Où que vous soyez, tournez-y vos visages. Certes, ceux à qui le Livre a été donné savent bien que c'est la vérité venue de leur Seigneur. Et Dieu n'est pas inattentif à ce qu'ils font.

Sourate El-Baqara, verset 144

Dans ce numéro, nous vous invitons à entrer dans la salle de prière de notre mosquée. Inutile de lever immédiatement les yeux, car vous serez de toute façon émerveillé par la beauté et l'histoire du lustre, âgé de plus de cent ans, ainsi que par la profondeur du plafond et la noblesse de son bois.

Mais avançons plutôt vers le *mihrab*, pour y découvrir le milieu en céramique calligraphié où est inscrit ce verset coranique de la sourate El-Baqara, verset 144. Ce verset nous touche parce qu'il montre un moment très humain, celui d'un homme, le Prophète, qui lève les yeux vers le ciel en cherchant une réponse, une direction, un signe. Dieu voit cette attente, cette sincérité, et Il y répond avec douceur, lui donne une orientation claire, une direction qui apaise le cœur.

Ce changement de *qibla* n'est pas seulement un détail religieux, c'est un symbole fort d'unité. Où que l'on soit dans le monde, des millions de personnes se tournent vers un même point, un même centre, comme un lien invisible qui rassemble les croyants.

Le verset nous rappelle aussi que Dieu n'est jamais indifférent. Il voit nos hésitations, nos recherches, nos moments de doute, et Il nous accompagne, parfois en nous montrant une nouvelle direction à suivre.

C'est un verset qui parle de confiance, d'espérance et de la manière dont la foi donne du sens à nos gestes les plus simples ... même celui de se tourner pour prier.

يَا أَيُّهَا الَّذِينَ ءَامَنُوا ارْكَعُوا وَاسْجُدُوا وَأَعْبُدُوا رَبَّكُمْ
وَأَفْعَلُوا الْخَيْرَ لَعَلَّكُمْ تُفْلِحُونَ
سورة الحج، الآية 77

Ô vous qui croyez! Inclinez-vous, prosternez-vous, adorez votre Seigneur, et faites le bien.

Peut-être réussirez-vous.

Sourate El-Hajj, verset 77



وَجَهْدُوا فِي اللَّهِ حَقًّا جِهَادِهِ هُوَ أَجْتَبَنَكُمْ وَمَا جَعَلْ
عَلَيْكُمْ فِي الدِّينِ مِنْ حَرَجٍ مُّلَةً أَبِيكُمْ إِبْرَاهِيمَ هُوَ
سَمَّنَكُمُ الْمُسْلِمِينَ مِنْ قَبْلِ وَفِي هَذَا لِيَكُونَ
الرَّسُولُ شَهِيدًا عَلَيْكُمْ وَتَكُونُوا شَهِداءً عَلَى
النَّاسِ فَأَقِيمُوا الصَّلَاةَ وَأَءَاتُوا الزَّكُوْهَةَ وَاعْتَصِمُوا
بِاللَّهِ هُوَ مَوْلَانَا فَنِعْمَ الْمَوْلَانَ وَنَعْمَ النَّصِيرُ

سورة الحج، الآية 78

Et luttez pour Allah avec tout l'effort qu'il mérite. C'est Lui qui vous a élus; et Il ne vous a imposé aucune gêne dans la religion, celle de votre père Ibrahim (Abraham), lequel vous a déjà nommés: « Musulmans » avant (ce Livre) et dans ce (Livre), afin que le Messager soit témoin contre vous, et que vous soyez vous-mêmes témoins contre les gens. Accomplissez donc la Salat, acquittez la Zakat et attachez-vous fortement à Allah. C'est Lui votre Maître.

Quel Excellent Maître ! Et quel Excellent Soutien.

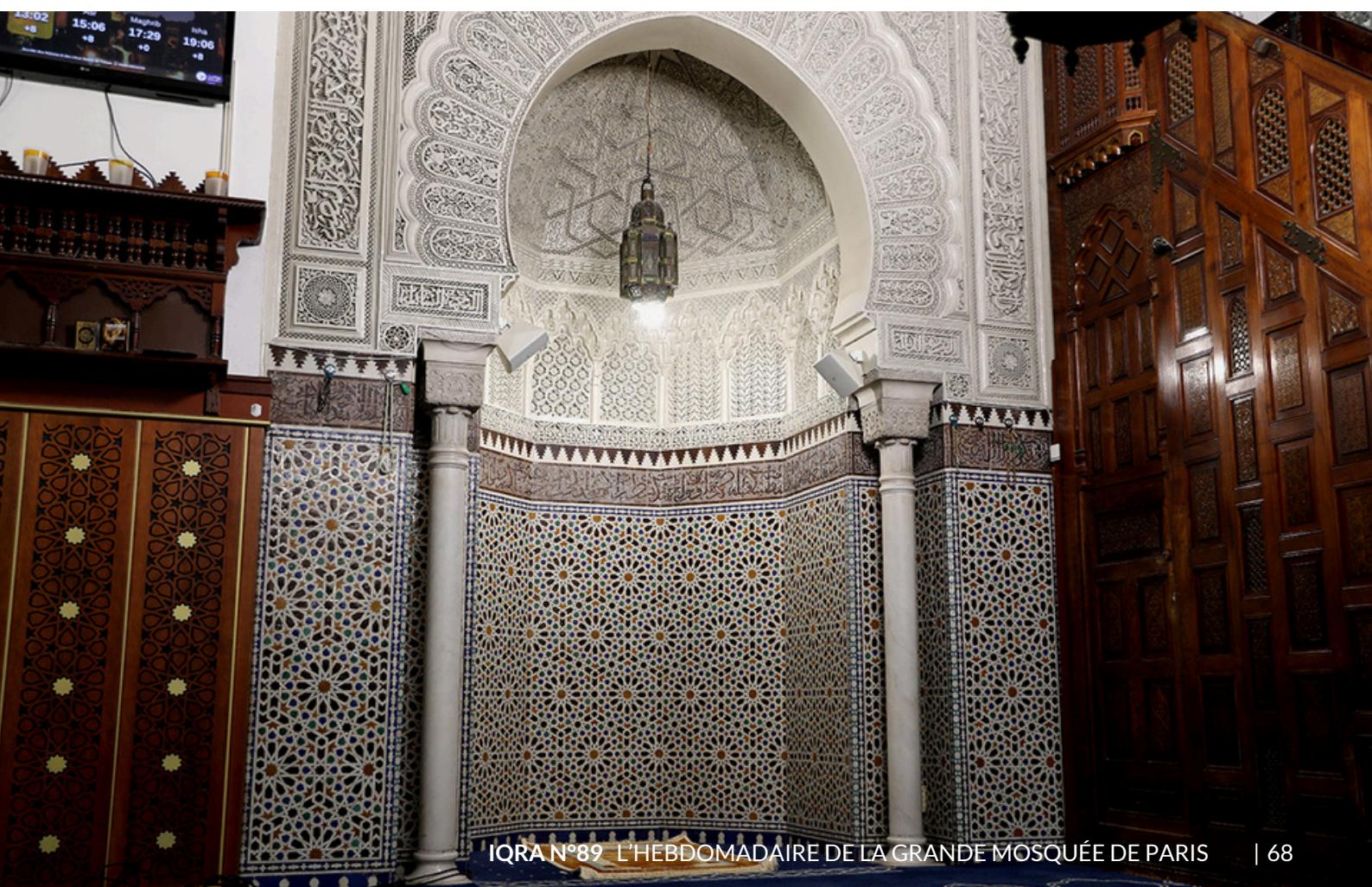
Sourate El-Hajj, verset 78



Ph © Omar Boulikroum

Autour du mihrab, les mots sculptés en blanc forment un élégant cercle. On y trouve deux autres versets de la sourate Al-Hajj, les versets 77 et 78, qui enveloppent le lieu d'une dimension spirituelle profonde et rappellent l'appel à la dévotion, à la constance et à la gratitude envers Dieu.

Une question persiste, inlassablement, chaque fois que je lève les yeux vers ces mots gravés sur les murs. Toujours la même me revient, qui a eu cette délicatesse, il y a cent ans, de choisir ces versets ? Car chacun d'eux traverse le temps, porte un message profond, et semble encore aujourd'hui parler à celui qui prend le temps de les regarder.





Ph Omar BOULKROUM

Regard fraternel

83 | BAYA :
L'AUTODIDACTE ALGÉRIENNE
QUI A INSPIRÉ PABLO PICASSO

Par Nassera Benamra

Vendredi 12 décembre, la salle Émir Abdelkader de la Grande Mosquée de Paris accueille une rencontre dédiée à Baya Mahieddine. Le public y redécouvre des peintures marquées par la spontanéité et un imaginaire très personnel. Née en Algérie, Baya a toujours peint au feeling, sans chercher à suivre des règles. Ses couleurs et ses personnages ont traversé les frontières et ont même inspiré Pablo Picasso, pour *Femmes d'Alger*. Aujourd'hui encore, son œuvre émeut et pose des questions. Cette soirée veut simplement rappeler qui elle était et pourquoi elle reste importante.

Baya est une femme qui a réussi à condenser la culture arabe dans les couleurs et les formes de ses tableaux féériques et flamboyants. Avec son surréalisme, elle est surnommée « le Picasso d'Algérie ». Jusqu'alors, Baya n'avait jamais entendu parler de lui ni eu la chance de voir ses œuvres.

De son vrai nom Fatma Haddad, épouse Mahieddine, Baya est née le 12 décembre 1931 à Bordj El Kifan (anciennement Fort-de-l'Eau), à l'est d'Alger. Très tôt, Baya commence à faire des modelages et dessine des motifs sur la terre, avant d'être encouragée à s'essayer à la gouache. Orpheline à cinq ans, elle est recueillie par sa grand-mère, qu'elle aide dans son travail à la ferme d'un colon. « *Dans la cour de la ferme,*



Baya en 1945
© Estate Ayants droit Baya Mahieddine

« Je parle, non comme tant d'explorer une fin mais pour promouvoir un début et sur ce début Baya est reine. »

ANDRÉ BRETON
DERRIÈRE LE MIROIR, NOVEMBRE 1947

quand elle avait un peu de temps, elle dessinait sur le sable et elle faisait des sculptures avec de la terre et de l'eau. Et au fil des semaines et des mois, Marguerite a fini par demander à la grand-mère de Baya si elle pouvait la prendre à son service à Alger », raconte Claude Lemand.

En 1943, Marguerite Camina, sœur de la propriétaire de la ferme et intellectuelle française, repère le potentiel artistique de la petite Baya. Elle l'encourage à exploiter son talent et devient plus tard sa mère adoptive. À 16 ans, le collectionneur et galeriste français Aimé Maeght la découvre et lui donne l'occasion d'exposer devant tout Paris. Les artistes de l'époque, tels qu'André Breton, Jean Dubuffet et Pablo Picasso, se trouvent face à des œuvres aux couleurs vives venant d'une « *indigène, musulmane et analphabète* » et sont immédiatement convaincus de son génie et de sa sensibilité artistique.

En 1943, Marguerite Camina, sœur de la propriétaire de la ferme et intellectuelle française, repère le potentiel artistique de la petite Baya.

Elle l'encourage à exploiter son talent et devient plus tard sa mère adoptive. À 16 ans, le collectionneur et galeriste français Aimé Maeght la découvre et lui donne l'occasion d'exposer devant tout Paris. Les artistes de l'époque, tels qu'André Breton, Jean Dubuffet et Pablo Picasso, se trouvent face à des œuvres aux couleurs vives venant d'une « *indigène, musulmane et analphabète* » et sont immédiatement convaincus de son génie et de sa sensibilité artistique.

En 1947, Aimé Maeght et André Breton mettent en lumière les œuvres non académiques produites par Baya à travers une exposition internationale qui connue un succès. Sa palette lumineuse et son monde surréaliste charment l'élite artistique parisienne, en particulier Pablo Picasso et Henri Matisse. Ils collaborent avec elle dans le mythique studio de poterie Madoura à Vallauris.

Sa modestie, sa sagesse, son talent et sa simplicité ont inspiré Picasso, qui en 1955 peint « *Les Femmes d'Alger* ». Baya a réussi à acquérir

une notoriété internationale grâce à son art unique.

Dans son livre *Baya ou le Grand vernissage*, Alice Kaplan évoque la présence de Si Kaddour Benghabrit au vernissage de Baya à Paris. Selon Kaplan « *son rôle, comme celui d'autres responsables politiques et institutionnels, marque une dimension à la fois symbolique et politique de l'évènement. Cette exposition n'avait pas seulement un caractère artistique, mais revêtait aussi une portée politique. L'artiste algérienne, jeune et "indigène", exposée dans la capitale française, incarnait à la fois un message culturel et un geste de rapprochement franco-musulman* ».

Baya se distingue par sa féerie peuplée d'oiseaux de paradis, d'instruments de



Portrait de Baya, 1947
© Anom Franom



Baya, sans titre 1997, Gouache sur Papier, 99x147cm © Estate Ayants droit Baya Mahieddine

musique et de personnages féminins aux toilettes somptueuses et colorées. Avec une inspiration naïve, ses œuvres sont exposées dans plusieurs galeries et musées, des Beaux-Arts d'Alger au Fonds national d'art contemporain, en passant par le musée de l'art brut de Lausanne.

L'artiste disait : « Quand je peins, je suis dans un autre monde, j'oublie. Ma peinture est le reflet non du monde extérieur mais de mon monde à moi, celui de l'intérieur ». À travers ses œuvres, elle nous introduit dans un univers chatoyant de couleurs et d'émotions, clos de rêves et de magie. Baya continue d'être présente grâce à ses créations résistantes à toutes les étiquettes et à toutes les tendances.

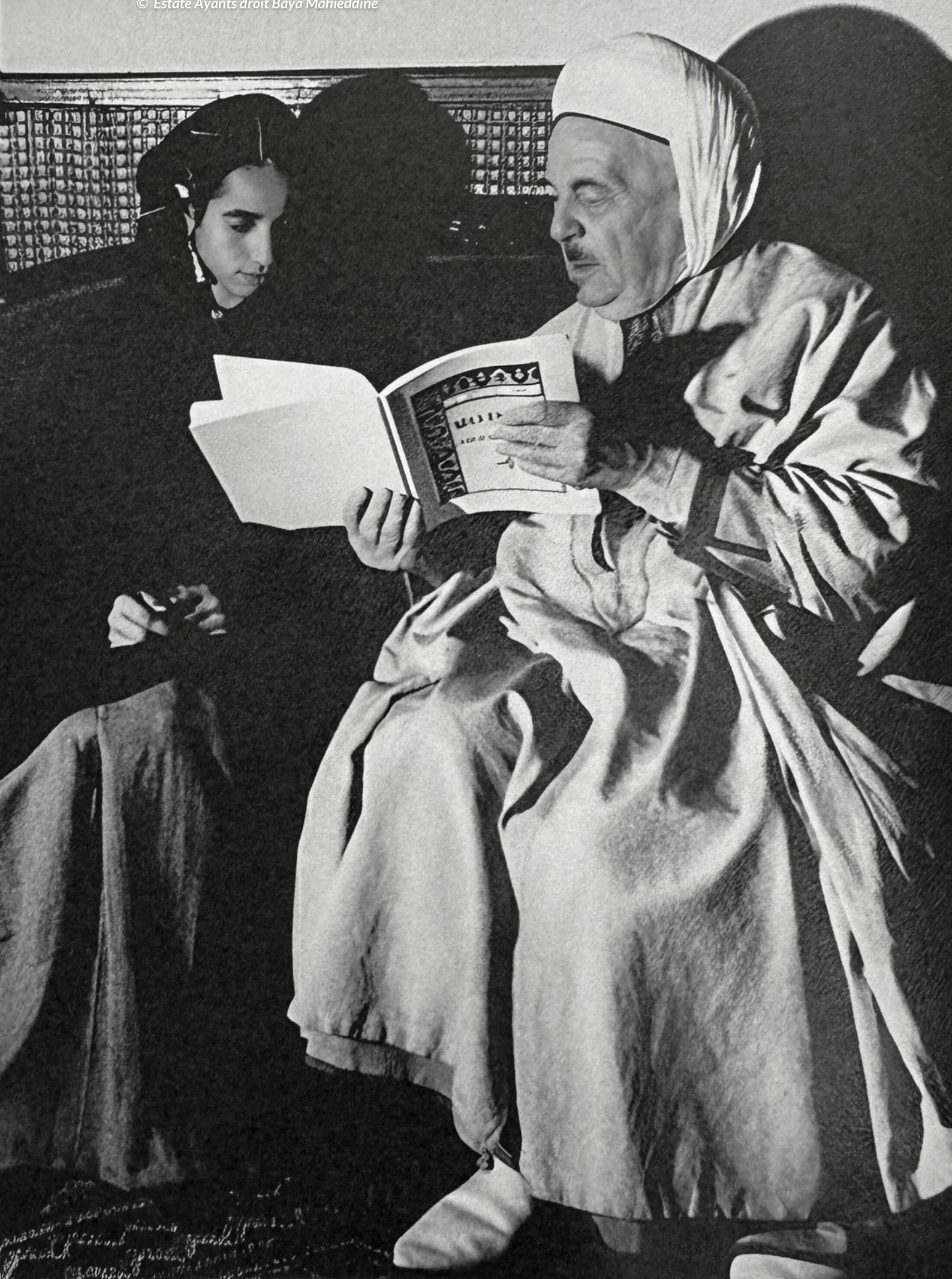
Ses tableaux ont été exposées à l'Institut du monde arabe, qui a intitulé l'exposition : « Baya, femme en leur jardin » du 8 novembre 2022 au 26 mars 2023. Cette exposition prou-

vait que sa frénésie de création ne s'arrête pas, même après son décès le 9 décembre 1998 à Blida.

Comme l'a dit André Breton, « *le début d'un âge d'émancipation et de concorde, en rupture radicale avec les précédents et dont un des principaux leviers soit pour l'homme l'imprégnation systématique, toujours plus grande, de la nature (...) la fusée qui l'annonce, je propose de l'appeler Baya* ». ■



Baya avec l'ancien recteur de la Mosquée de Paris, Si Kaddour Benghabrit
à la Mosquée de Paris en 1947
© Estate Ayants droit Baya Mahieddine



LUMIÈRE ET LIEUX SAINTS DE L'ISLAM

À LA DÉCOUVERTE DES MOSQUÉES DU MONDE

82. LA MOSQUÉE SANKI YEDIM

« COMME SI J'AVAIS MANGÉ » L'ÉTHIQUE DISCRÈTE D'UNE MOSQUÉE D'ISTANBUL

Par Noa Ory

Il est des formules brèves qui condensent une morale entière. « *Comme si j'avais mangé* » en fait partie. Derrière cette phrase d'apparence anodine se tient l'histoire d'une mosquée d'Istanbul, connue sous le nom de Sanki Yedim, et celle d'un homme dont la vie témoigne d'une maîtrise rare de soi et d'un sens aigu du bien commun.

La mosquée Sanki Yedim se situe dans le quartier de Fatih, au cœur de la vieille ville d'Istanbul. Elle ne figure ni parmi les monuments ottomans les plus vastes, ni parmi les plus ornés. Pourtant, son nom et l'histoire de sa fondation lui ont assuré une place singulière dans la mémoire religieuse et sociale de la ville. L'origine de cette mosquée remonte au XVII^e siècle, sous l'Empire ottoman. Son bâtisseur se nommait Khair Ed-Din Ketchiji Efendi, un homme pauvre, vivant modestement dans le quartier où sera érigé l'édifice. À cette époque, la construction de mosquées était souvent l'œuvre des sultans, des hauts dignitaires ou de riches donateurs. Le peuple, toutefois, participait aussi à cet élan de piété, parfois par des dons, parfois par des initiatives personnelles. Celle de Khair Ed-Din se distingue par son extrême dépouillement.

Les sources rapportent un fait précis, devenu fondateur de la légende du lieu : chaque fois que Khair Ed-Din traversait les marchés d'Istanbul et ressentait le désir d'acheter un fruit ou une douceur qu'il ne pouvait raisonnablement se permettre, il prononçait ces mots : « *Sanki Yedim* », « *comme si j'avais mangé* ». Au lieu de céder à l'envie, il mettait de côté la somme



correspondante dans une caisse réservée à cet usage.

Ce geste, répété sur des années, ne relevait ni de l'ascèse spectaculaire ni de la privation absolue. Il s'agissait d'un effort constant, discret, orienté vers un but précis : réunir suffisamment d'argent pour laisser derrière lui une œuvre durable. En se contentant de l'essentiel et en ajournant ses désirs, Khair Ed-Din finit par rassembler une somme qui lui permit de construire une petite mosquée de quartier.

Ironie révélatrice : ce n'est pas lui qui donna à l'édifice le nom de Sanki Yedim. Ce sont les habitants du quartier, connaissant son histoire et la manière dont l'argent avait été réuni, qui baptisèrent ainsi la mosquée. Le nom devint à la fois « souvenir » et « leçon ».

Sur le plan architectural, la mosquée reflète parfaitement l'esprit de son fondateur. Bâtie sur une surface intérieure d'environ 100 m², elle peut accueillir environ deux cents fidèles. Elle dispose d'un espace réservé aux femmes et



accueille des enseignements religieux.

Construite en béton armé, elle est surmontée de coupoles, dont certaines sont couvertes de plomb. Son minaret, sobre, ne comporte qu'un seul balcon. Rien de monumental, rien de décoratif à l'excès : l'édifice privilégie l'usage à l'apparat.





Au cours du XX^e siècle, la mosquée connut des épreuves. Elle fut sérieusement endommagée pendant la Première Guerre mondiale, puis ravagée par un incendie. Longtemps abandonnée, elle resta fermée jusqu'en 1959, date à laquelle elle fut restaurée grâce à l'initiative et aux efforts des habitants du quartier. À l'entrée, une plaque de marbre rappelle sobrement l'histoire de sa fondation et la phrase qui lui a donné son nom.

Plus récemment, Abdussamed Aydin, vice-mufti du district de Fatih, résumait la portée morale de cette histoire en ces termes : Khair Ed-Din a su maîtriser les désirs de l'âme humaine et les orienter vers le bien. Il y voyait une exhortation claire à la discipline intérieure et au sens du collectif.

Cette lecture est également reprise par Bediüzzaman Saïd Nursî, penseur majeur du monde musulman ottoman tardif, qui fit de « *comme si j'avais mangé* » une règle de sagesse : une réponse simple aux appels incessants de la consommation et du plaisir immédiat.

Khair ad-Dîn Ketchiji Efendi est mort sans richesse personnelle, mais il a laissé une trace durable. La mosquée Sanki Yedim ne témoigne pas seulement d'un acte de piété individuelle ; elle incarne une conception exigeante de la responsabilité morale : préférer le long terme à l'instant, l'utilité commune au confort personnel, la retenue à l'excès.

Dans une ruelle de Fatih, entre des maisons anciennes, cette mosquée continue de rappeler silencieusement qu'il existe des formes de grandeur qui ne se mesurent ni à la taille des pierres ni à l'éclat des ornements, mais à la capacité de l'homme à gouverner ses désirs et à transformer le renoncement en œuvre.





SANKİYEDİM CÂMİİ

XVII. asırda yapıldığı tahmin edilen caminin bânisinin Keçeci Hayreddin veya Adanalı Şakir Efendi olduğu ve bu zatın "sanki yedim" diyerek biriktirdiği parayla bu mescidi yaptırdığı rivayeti bilinmektedir.

I. Cihan Harbi'nden önceki Fatih yangınında harap olan eser 1959 - 60 yıllarında halkın yardımıyla asılдан farklı biçimde yeniden yaptırılmıştır.

Fatih Müftülüğü

SANKİ YEDİM CAMİİ

İVRİSİNKEK KAYNAK TARAMASI İÇİN
FATİH BELEDİYESİ
İLAÇLAMA BİRİMİ'NE
0212 453 1453
FABİM HATTI ÜZERİNDEN
ULASABİLİRSİNİZ





Les Mots voyageurs



D'après le *Dictionnaire des mots français d'origine arabe* de Salah Guermiche

77 | SÉSAME

Par Noa Ory

Il est des mots qui n'entrent pas dans une langue. Ils la déverrouillent.

Sésame est de ceux-là. Grain infime, promesse démesurée, il concentre dans une syllabe douce une histoire très ancienne : sémitique avant d'être grecque, orientale avant d'être fabuleuse, concrète avant de devenir magique. Le français sésame vient du grec σήσαμον (*sēsamon*), auquel on a longtemps accordé le rôle de source première. Mais le grec n'est ici qu'un relais. Le mot, à l'image de la plante qu'il désigne, plonge plus profond : dans le sol commun des langues sémitiques.

Un mot plus vieux que la Grèce

Avant Homère, avant Hérodote, le sésame existait déjà dans les civilisations du Croissant fertile. L'akkadien šamaššammu, le phénicien šsm, l'hébreu mishnaïque šumšom, et surtout l'arabe سمس (simsim), dessinent une continuité lexicale remarquable. Même redoublement consonant, même rythme presque incantatoire comme si le mot portait dès l'origine une puissance sonore qui excède sa simple désignation.

L'arabe simsim n'est pas un emprunt tardif. Il appartient au fonds le plus ancien de la langue : celui de l'agriculture, de l'huile, du corps, de la nourriture. Le sésame est une plante de rendement et de pression. Il ne livre son essence qu'écrasé, broyé, longuement trituré. Cette donnée n'est pas anodine ; elle travaille en silence l'imaginaire.

Lorsque le grec accueille *sēsamon*, il n'invente rien. Il reçoit un mot déjà chargé d'usage, de circulation marchande, de sens. Et lorsque le français adopte sésame, au XVIII^e siècle, il hérite d'une mémoire millénaire, souvent sans la reconnaître.

Le grain, l'huile et le secret

Dans les sociétés anciennes du Proche-Orient, le sésame est d'abord une richesse mesurée. Il donne une huile plus abondante que l'olive. Proudhon lui-même s'en étonnera au XIX^e siècle : rendement supérieur, efficacité brute, concurrence directe avec les piliers de l'économie méditerranéenne.

Mais cette huile possède aussi une vertu symbolique. Elle lubrifie. Elle pénètre. Elle fait

céder les résistances. De là naît, sans doute, l'association imaginaire entre sésame et ouverture. Bien avant les contes, on savait que l'huile de sésame servait à graisser les gonds, à assouplir les serrures, à faire jouer les mécanismes.

Le mot magique ne surgit donc pas du néant. Il prolonge une expérience matérielle. Ici, le langage ne précède pas le geste : il s'en souvient.

« Sésame, ouvre-toi » : l'arabe derrière la formule

La formule devient universelle avec les traductions successives des *Mille et Une Nuits* à partir du XVII^e siècle. Mais la nuit arabe n'est pas un simple décor exotique. Elle est un espace linguistique autonome, où le mot agit parce qu'il est juste et non parce qu'il serait obscur.

Dire *simsim* en arabe, ce n'est pas invoquer un sort. C'est nommer une substance qui libère ce qu'elle contient. Le coffre d'Ali Baba ne s'ouvre pas par miracle, mais par reconnaissance : le mot exact fait céder la matière.

En français, sésame devient vite métaphore : clé sociale, passe symbolique, mot de passe culturel. Balzac, Gautier, Rouletabille le détournent, l'étendent, parfois l'ironisent. Tous, pourtant, héritent d'un mot chargé d'Orient, même lorsqu'ils l'emploient sans y penser.

Une leçon silencieuse des langues

Sésame rappelle que les langues européennes ne se sont pas construites par clôture, mais par absorption. Qu'un mot d'arabe agricole a pu devenir une formule magique mondiale. Que le vocabulaire du merveilleux vient souvent de la terre, de l'huile, du corps.

Le français prononce sésame comme une abstraction. L'arabe *simsim*, lui, demeure concréte, comestible, pressé dans le mortier. Deux usages, un même mot. Deux imaginaires superposés.

Et peut-être est-ce là le véritable secret du sésame : un mot venu d'Orient qui n'a jamais cessé d'ouvrir non les portes des cavernes, mais celles de la mémoire linguistique.







Plumes en éveil : un livre coup de cœur

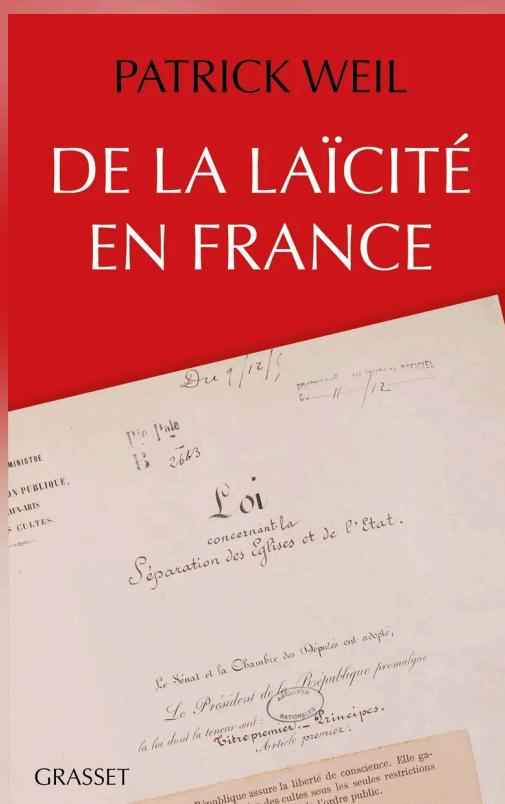


DE LA LAÏCITÉ EN FRANCE

PATRICK WEIL

RÉSUMÉ

Après les attentats de 2015, la laïcité fut invoquée et convoquée. Dans les collèges et lycées du pays, le élèves furent rassemblés et des leçons de laïcité leur furent administrées. Après l'horrible assassinat de Samuel Paty, les enseignants ont de nouveau été instruits d'informer leurs élèves sur la laïcité. Le drame est qu'ils se sentent tout autant démunis qu'il y a cinq ans, car la laïcité souffre d'une double ignorance. D'abord ceux qui lui sont attachés et sonnent parfois l'alarme, rendent sa défense impossible, faute d'arriver à la définir simplement et clairement. Du coup, elle est perçue par d'autres comme un catéchisme répétitif, un corset vide de sens, voire comme un régime de discriminations, c'est-à-dire rien de ce qu'elle est... La laïcité, qui permet aux croyants et non croyants d'être libres et égaux en droit, est au cœur de l'identité française. Mais la majorité des Français ne sont pas à même de la définir. Ils ne sont pas capables d'expliquer à leurs enfants, à leurs amis, à leurs collègues, comment elle vit en droit et en pratique. *De la Laïcité* offre pour la première fois et pour tous publics, une définition et une explication fondées sur le droit et sur l'histoire. Son appropriation par le plus grand nombre des citoyens est le premier instrument de sa défense efficace et légitime.



Le dessin de la semaine

PAR JUSTIN MARRON



La citation de la semaine

ABDELHAMID BEN BADIS

“

**Si tu enseignes à un garçon,
tu as enseigné à un individu,
mais si tu enseignes à une fille,
tu as enseigné à une nation.**

”



Événements

à venir

CONFÉRENCE

"La Spiritualité en Islam" avec Abd-al-Haqq Guiderdoni

Après une première rencontre consacrée à la Sicile musulmane, les Éditions Albouraq et la Grande Mosquée de Paris poursuivent leur cycle de conférences avec une deuxième animée par Abd-al-Haq Guiderdoni, autour de son ouvrage *Aperçus sur la spiritualité en Islam*. Elle ouvrira un espace de réflexion sur la dimension intérieure de la foi : la purification du cœur, la quête du sens, l'harmonie entre Loi et voie, et l'actualisation d'une tradition spirituelle vivante.

SAMEDI 13 DÉCEMBRE 2025 (14H-17H)

GRANDE MOSQUÉE DE PARIS
PLACE DU PUIT DE L'ERMITE, 75005 PARIS

INSCRIPTION GRATUITE
GRANDEMOSQUEEDEPARIS.FR

CONFÉRENCE

"Israël-Palestine, une idée de paix", avec Hakim El Karoui

La Grande Mosquée de Paris accueillera Hakim El Karoui pour une conférence sur le récent essai, *Israël-Palestine, une idée de paix*, qu'il a publié aux Éditions de l'Observatoire.

Rendez-vous le mercredi 17 décembre 2025.

MERCREDI 17 DÉCEMBRE 2025 (18H-20H)

GRANDE MOSQUÉE DE PARIS
PLACE DU PUIT DE L'ERMITE, 75005 PARIS

INSCRIPTION GRATUITE
GRANDEMOSQUEEDEPARIS.FR

EXPOSITION

"Et tout devient couleur" : les natures mortes de Baya Mahieddine

Dans l'atmosphère recueillie de la Grande Mosquée de Paris, les œuvres de Baya Mahieddine (1931-1998), figure majeure de l'art moderne algérien, s'installent avec la sérénité d'une évidence. L'exposition « Et tout devient couleur », organisée sous l'égide du recteur Chems-eddine Hafiz, met en lumière une facette peu explorée de son œuvre : ses natures mortes, où couleurs et symboles tissent un véritable langage.

Cet hommage s'inscrit dans une continuité historique et symbolique. En 1947, lors de la première exposition de Baya à la galerie Maeght à Paris, Kaddour Ben Ghabrit, fondateur de la Grande Mosquée, honorait l'événement de sa présence. Près de quatre-vingts ans plus tard, le recteur Chems-eddine Hafiz prolonge cet héritage en affirmant la vocation de la Mosquée comme lieu de culte ouvert à la culture, à la transmission et au dialogue entre les civilisations.

DU 13 DÉC. 2025 AU 12 JANV. 2026 (9H-18H)

GRANDE MOSQUÉE DE PARIS
PLACE DU PUIT DE L'ERMITE, 75005 PARIS

ENTRÉE COMPRISSE
DANS LE PARCOURS DE VISITE



GRANDE
MOSQUÉE
DE PARIS

Les
Mercredis
du Savoir

conférence

ISRAËL - PALESTINE

Une idée de paix

avec Hakim El Karoui



MER. 17 DÉCEMBRE 2025 18H-20H



DEUX ETATS SUR UN MÊME TERRITOIRE : LA SOLUTION ?

Depuis l'assassinat d'Yitzhak Rabin en 1995, le processus de paix s'est effondré : Benyamin Netanyahu a besoin de la permanence du conflit pour rester au pouvoir, tandis que le Hamas ne se maintient que par la violence. Les accords d'Oslo ont été vidés de leur substance avec l'installation de 750 000 colons israéliens en Cisjordanie et à Jérusalem-Est, le massacre du 7-octobre 2023 perpétré par le Hamas, et l'inhumanité de la guerre de Gaza. Dans ce contexte, la « solution à deux États » n'a plus de sens.

Hakim El Karoui propose une approche nouvelle, qui remplace la souveraineté fondée sur la terre par une souveraineté fondée sur les peuples : plutôt qu'un partage du territoire, sa mise en commun

selon des principes inédits. Évoquant le processus et les institutions de médiation à mettre en place, ainsi que les moyens pour assurer les garanties de sécurité, ce livre dessine les contours d'une solution audacieuse pour sortir de l'impasse israélo-palestinienne.



**HAKIM
EL KAROUI**

Hakim El Karoui est un essayiste, consultant et entrepreneur social franco-tunisien. Ancien élève de l'École normale supérieure et ancien conseiller du Premier ministre Jean-Pierre Raffarin, il a travaillé chez Rothschild & Co et Roland Berger avant de fonder Volentia, un cabinet de conseil stratégique dédié aux dirigeants internationaux. Fondateur du Club XXIe Siècle et contributeur à des think tanks de premier plan tels que l'Institut Montaigne, il préside aujourd'hui le Comité d'action pour la Méditerranée, un think tank qui promeut des solutions innovantes pour renforcer la coopération régionale.



GRANDE MOSQUÉE DE PARIS

Salle Émir Abdelkader
Place du Puits de l'Ermite 5e arr.



INSCRIPTION GRATUITE

[www.grandemosqueedeparis.fr
/evenements](http://www.grandemosqueedeparis.fr/evenements)

grandemosqueedeparis.fr



La Grande Mosquée de Paris
et la famille Mahieddine présentent l'exposition

ET TOUT DEVIENT COULEUR

LES NATURES MORTES DE **BAYA MAHIEDDINE**



EXPOSITION

**DU 13/12/2025
AU 12/01/2026**



**GRANDE
MOSQUÉE
DE PARIS**

Entrée comprise dans le parcours de visite

Tous les jours sauf vendredi
de 9h à 18h

Grande Mosquée de Paris

Salle Émir Abdelkader

Renseignements

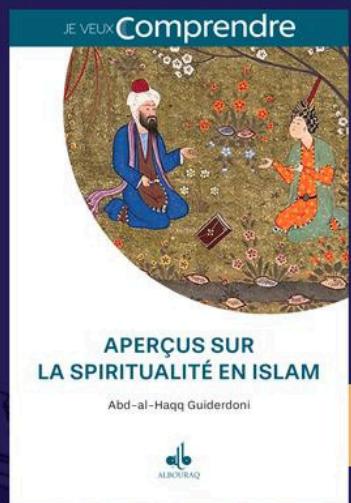
grandemosqueedeparis.fr

Exposition organisée par AYN GALLERY





CONFÉRENCE
À LA GRANDE MOSQUÉE
DE PARIS



La Spiritualité en Islam

*Fondements, sens et actualité
d'une voie intérieure*

Abd-al-Haqq Guiderdoni

**Sam. 13 Décembre 2025
de 14h à 17h**
à la Grande Mosquée de Paris

INFOS

- 📍 2 bis Pl. du Puits de l'Ermite, Paris 75005
- Ⓜ Place Monge



Inscription gratuite en ligne - conferences@albouraq.com

مسجد باريس الكبير
المدرسة الوطنية ابن باديس



GRANDE MOSQUÉE DE PARIS
ÉCOLE NATIONALE IBN BADIS

▶▶ formation

INITIATION À LA TOILETTE MORTUAIRE RITUELLE MUSULMANE

Mardi 16 décembre 2025 (10h-12h) pour les hommes

Mercredi 17 décembre 2025 (10h-12h) pour les femmes



grandemosqueedeparis.fr

S'INSCRIRE
GRATUITEMENT



ICI
REPOSET
UN SOLDAT
FRANÇAIS
MORT
POUR LA FRANCE
1914-1918.





Ph © Guillaume Sauloup



GRANDE
MOSQUÉE
DE PARIS